

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Un nouveau vecteur de coopération et de partenariat Nord/Sud

*Mohieddine HADHRI
Université La Manouba, Tunis*

RESUMÉ

I. Le développement durable: concepts et définitions

Le développement durable a fait son entrée sur l'échiquier politique mondial avec le Sommet de la Terre des Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, laquelle a suivi la publication du Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement "*Rapport Brundtland*" (1987). Dans ce rapport, le développement durable est défini comme «*le développement qui répondrait aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures*».

A partir de là, deux idées importantes sont à retenir. Le développement a une dimension économique, sociale et environnementale. Ce développement ne sera durable que s'il existe un équilibre étroit entre les impératifs de la croissance économique et les nécessités de préservation des équilibres écologiques. Deuxième idée récurrente de la première: la génération actuelle a l'obligation morale de laisser aux générations futures des ressources sociales, économiques et écologiques suffisantes pour que ces générations futures puissent jouir d'un niveau de bien-être au moins aussi élevé que le nôtre.

Ce concept de développement durable se lit comme une recherche en optimisation du système, celui de la génération actuelle par rapport aux aspirations et besoins des générations futures. Il peut se lire aussi comme l'expression d'un système à trois dimensions, le passé (l'écosystème planétaire, héritier d'une histoire de plus de 4,5 milliards d'années), le présent (la relation entre l'écosystème, l'économie et la société) et le futur (ne pas compromettre les besoins des générations futures).

II. La problématique du développement durable appliqué à l'espace méditerranéen

II.1 La Méditerranée, une mer en danger de mort écologique

En ce début du XXI^{ème} siècle, toutes les études sur l'environnement méditerranéen s'accordent sur l'aggravation de l'état de santé de la "mare nostrum". Les problèmes écologiques sont de plus en plus présents dans les préoccupations de tous les pays riverains, signe d'une inquiétude croissante et de plus en plus angoissante.

La pollution des mers, des eaux côtières et continentales, la raréfaction des ressources en eau potable, la destruction des ressources halieutiques, l'accentuation des phénomènes d'érosion provoqués notamment par la déforestation et les feux. Tous ces problèmes et d'autres vont croissant et risquent de s'aggraver davantage si les prévisions concernant les changements climatiques au XXI^{ème} siècle (hausse des niveaux des mers et des températures, diminution de la pluviosité) venaient à se confirmer.

Bref, les écosystèmes méditerranéens sont menacés. La biodiversité s'est particulièrement appauvrie au cours de ces dernières décennies. Les ressources halieutiques ne cessent de s'appauvrir et certaines espèces de mammifères marins, comme le phoque moine, la tortue de mer et bon nombre d'oiseaux migrateurs et autochtones, risquent de disparaître suite à la destruction de leurs habitats.

Berceau des plus anciennes civilisations de l'humanité, théâtre d'échanges économiques et culturels au cours des siècles, la Méditerranée risque de se transformer en un espace déstructuré dans les années à venir, à cause des pressions économiques, démographiques et écologiques.

Face aux disparités économiques, démographiques, politiques et culturelles, l'homogénéité environnementale apparaît comme un trait d'union entre les pays et les peuples qui bordent la Méditerranée et devrait servir de plateforme de coopération multilatérale entre les pays méditerranéens.

II.2 La Méditerranée du Sud face aux défis de l'environnement et du développement durable

Sur les rives méridionales de la Méditerranée, les problèmes de l'environnement ont acquis, ces dernières années, une importance considérable au niveau des préoccupations et des choix politiques des pays arabo-méditerranéens. Pour de nombreux spécialistes de la Méditerranée, le

développement apparaît comme le problème le plus urgent pour les pays du Sud. Au point de vue économique, les déséquilibres et les disparités entre le Nord et le Sud sont flagrants et contribuent à la dégradation des conditions de vie des couches les plus défavorisées. L'accroissement démographique contribue à une urbanisation spectaculaire qui aggrave les rapports ville/campagne, exaspère l'équilibre alimentaire, amplifie les crises de logement comme en Algérie ou en Egypte et aboutit à des grandes métropoles surpeuplées telles que Casablanca, Le Caire, Alger, Istanbul.

Depuis les années '90, face à ces défis de l'environnement, les pays arabo-méditerranéens se sont engagés, pour la plupart d'entre eux, dans des stratégies de conception et d'action en faveur du développement durable dont les jalons les plus notoires sont:

- la Charte Maghrébine de l'Environnement et du Développement Durable adoptées par les cinq pays de l'UMA (Tunis, 1992);
- la Conférence des ONG méditerranéennes du Caire (26-27 avril 1992);
- la Conférence Ministérielle de Tunis "Med 21" (novembre 1994).

III. L'environnement, un vecteur de coopération et de partenariat entre l'Europe et la Méditerranée: de Barcelone à Barcelone (1975-1995)

La problématique environnementale est assurément un des enjeux majeurs des relations euro-méditerranéennes. Ce n'est certes pas autour de la «*mer intérieure*» le seul enjeu du temps présent et les décennies à venir. Mais l'environnement est, sans doute, le problème qui par nature suppose un traitement commun de la part des pays riverains, tant il touche plus que tout autre l'avenir commun des peuples et des nations qui forment le pourtour de la Méditerranée. En fait, il n'est pas de sujet plus pressant et plus actuel pour justifier et nourrir une coopération méditerranéenne de l'environnement.

C'est dans ce contexte précis, et après avoir procédé à une évaluation du bilan d'une vingtaine d'années de coopération méditerranéenne en matière d'environnement (de la Convention de Barcelone de 1976 à la Conférence de Barcelone de 1995) que les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté Européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont décidé lors de leur 12^{ème} réunion (Monaco, novembre 2001) de préparer une "*Stratégie méditerranéenne de développement durable*". Ils ont demandé à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le

projet. La 2^{ème} Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002) a soutenu cette initiative annoncée au Sommet de la Terre de Johannesburg, et reconnu que la CMDD constituait le cadre adéquat pour son élaboration.

IV. Eléments de réflexions pour une géopolitique du devenir méditerranéen

Ainsi, l'espace méditerranéen apparaît comme «un espace problématique» majeur de la planète d'aujourd'hui, et problématique de demain, un espace paradoxal, au sein duquel des forces se composent et se décomposent sans cesse. A l'échelle de la problématique méditerranéenne, la question est de savoir comment, tout à la fois préserver l'écosystème méditerranéen, répondre aux besoins d'une population à faible croissance sur la rive Nord, mais dont le niveau de vie n'est toujours pas compatible avec le maintien du capital «nature», et à forte croissance sur la rive Sud et Est, et qui aspire à une rapide amélioration de son niveau de vie.

Réconcilier l'économique, le social, l'écologique, trouver une nouvelle dynamique de la coopération, se servir des questions environnementales comme levier de la recherche d'une nouvelle perspective de croissance, tels sont les enjeux actuels de la mise en oeuvre de la politique du développement durable en Méditerranée.

L'objet de ce chapitre est de:

- a) servir comme une approche introductive à l'ensemble du livre;
- b) procéder à une radioscopie des politiques et des stratégies méditerranéennes en matière de développement durable en Méditerranée dans le nouveau contexte de l'élargissement vers l'Est.
- c) focaliser sur les stratégies environnementales au niveau de la Méditerranée du Sud en dégagant les réussites, mais aussi les insuffisances, les blocages.
- d) développer des éléments de réflexions pour une Géopolitique du devenir méditerranéen sur la base des nouveaux paramètres d'analyse systémique et prospective.

Préambule

Cette étude s'insère dans le cadre du Projet de recherche du Centre d'Excellence Jean Monnet de l'Université de Gênes engagé par le Centre d'Excellence Jean Monnet de l'Université de Gênes en Italie et sous la coordination du Professeur Franco Praussello en partenariat avec d'autres universités méditerranéennes. Ce projet de recherche financée par la Commission européenne s'intitule: "*Sustainable Development and Adjustment in the MEDA Countries Following the EU Enlargement*".

L'objet de cette étude réalisée dans le cadre du Centre d'Etudes Méditerranéennes et Internationales de Tunis et que nous présentons dans les pages qui suivent est de dégager les éléments d'information et d'analyse en vue d'une meilleure connaissance, mieux un diagnostic préliminaire des défis écologiques et environnementaux auxquels la Méditerranée et l'espace méditerranéen sont confrontés aujourd'hui, à un moment où se produisent des bouleversements à la fois géopolitiques (parachèvement des structures de l'Union européenne, élargissement vers l'Est avec l'adhésion des 10 pays PECO) et économiques consécutifs à la mondialisation et à la régionalisation des économies et des marchés à l'échelle planétaire.

Plus précisément, les objectifs de cette recherche sont de:

- a) servir comme une approche introductive à l'ensemble du Projet de recherche engagé par le Centre d'Excellence Jean Monnet de l'Université de Gênes en Italie et sous la coordination du Professeur Franco Praussello en partenariat avec d'autres universités méditerranéennes;
- b) procéder à une radioscopie des politiques et des stratégies méditerranéennes en matière de développement durable en Méditerranée dans le nouveau contexte de l'élargissement vers l'Est;
- c) focaliser sur les stratégies environnementales au niveau de la Méditerranée du Sud en dégageant les principaux défis écologiques;
- d) développer des éléments de réflexions pour une Géopolitique du devenir méditerranéen sur la base des nouveaux paramètres d'analyse systémique et prospective.

L'élaboration de la présente étude a nécessité la réalisation d'une synthèse analytique de la situation environnementale en Méditerranée sur la base d'une lecture exhaustive de nombreuses recherches empiriques réalisées dans ce domaine par les grandes instances régionales et internationales tels que le PAM, la CMDD, le Plan Bleu, la PNUE, tout en se servant de toute une série

de documents officiels relatifs à l'environnement (Convention de Barcelone 1975, Agenda Med 21, SMAP, Charte maghrébine de l'Environnement et du Développement Durable, Déclaration du Caire, 1992, etc.).

L'ambition de cette recherche est de faire le point en quelque sorte de l'état d'avancement du processus de coopération régionale et du Partenariat euro-méditerranéen, né à Barcelone en novembre 1995, en matière d'environnement et de développement durable en Méditerranée et de situer ce processus dans le contexte plus large de la stratégie internationale et planétaire de l'Agenda 21 fixée au Sommet Mondial de Rio (1992) et de Johannesburg (2002).

1. Introduction

1.1 Le développement durable: concepts et définitions

1.1.1 Le concept de développement durable

Le développement durable a fait son entrée sur l'échiquier politique mondial avec le Sommet de la Terre des Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, laquelle a suivi la publication du Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement "*Rapport Brundtland*" (1987). Dans ce rapport, le développement durable est défini comme «*le développement qui répondrait aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures*».

Ce concept de développement durable ou soutenable a donné lieu à de nombreuses réflexions, à l'origine d'une littérature scientifique abondante concernant les modèles de durabilité ou de soutenabilité. La problématique Développement/Environnement s'en trouve élargie et enrichie. A cet égard, le Sommet de Rio en 1992 représente un moment important dans la diffusion des idées relatives au développement durable, deux décennies après l'acte fondateur de la Conférence de Stockholm de 1972.

A partir de là, deux idées importantes sont à retenir. Le développement a une dimension économique, sociale et environnementale. Ce développement ne sera durable que s'il existe un équilibre étroit entre les impératifs de la croissance économique et les nécessités de préservation des équilibres écologiques. Deuxième idée récurrente de la première: la génération actuelle a l'obligation morale de laisser aux générations futures des ressources sociales,

¹. Commission Brundtland (1987), *Notre avenir commun*, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.

économiques et écologiques suffisantes pour que ces générations futures puissent jouir d'un niveau de bien-être au moins aussi élevé que le nôtre.

Ce concept de développement durable se lit comme une recherche en optimisation du système, celui de la génération actuelle par rapport aux aspirations et besoins des générations futures. Il peut se lire aussi comme l'expression d'un système à trois dimensions, le passé (l'écosystème planétaire, héritier d'une histoire de plus de 4,5 milliards d'années), le présent (la relation entre l'écosystème, l'économie et la société) et le futur (ne pas compromettre les besoins des générations futures)².

Si le principe ainsi défini est assez clair, le développement durable semble plus difficile à mettre en place. Parmi les questions qu'il soulève, le développement durable:

- Constitue-t-il uniquement un moyen de mieux gérer les ressources non renouvelables?
- Cherche-t-il uniquement à maintenir la valeur du capital nature?
- Comment définir les besoins des générations futures?
- Une croissance économique forte est-elle compatible avec les besoins de la population actuelle ou avec celle de la population de demain?
- Est-il possible d'envisager la mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable dans un contexte de fossé grandissant entre les pays riches et les pays pauvres?

Autant dire que le concept de développement durable est vu par beaucoup comme une panacée, un catalogue de bonnes intentions qui devraient permettre à la fois:

- l'équité entre les nations, les individus et les générations;
- la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures;
- l'amélioration de la qualité de vie et ce, notamment, par:
 - l'accès pour tous à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux, aux services sociaux et à un habitat de qualité;
 - le respect des droits et des libertés de la personne;
 - la participation, pour l'ensemble des groupes de la société, aux différents processus de prise de décision.

1.1.2 Limites et dérives du concept

². *Rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement 1992*, UN Department of Economic and Social Affairs – Division for Sustainable Development.

Toutefois, ce concept de développement durable n'est pas sans poser des problèmes au niveau des visions et des approches respectives des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. Partant du constat que la prospérité des pays développés est basée sur l'utilisation intensive des ressources naturelles, utilisation à l'origine de la pollution, voire de la destruction de nombreux écosystèmes, il est à craindre que le souhait d'évolution des pays sous-développés vers un état de prospérité similaire, n'implique une dégradation encore plus importante de la biosphère.

Par ailleurs, le concept de développement durable peut dériver vers une vision malthusienne de notre société. Pourquoi les pays riches, maintenant développés, imposeraient-ils aux pays en développement une vision limitative de leur développement? Certes, le concept est bon, ses objectifs sont louables, mais il pourrait servir de paravent pour justifier une politique protectionniste de certains pays, craignant une trop grande concurrence. C'est ainsi que le label de "*tourisme durable*", application de développement durable, est devenu dans certains pays méditerranéens un tourisme d'élite qui, au nom du respect de l'environnement, dresse une barrière sociale en augmentant les tarifs de séjours, mais en oubliant souvent le volet social du développement durable.

Au Sud, on craint en effet que l'environnement ne devienne une arme contre le développement à la disposition des pays nantis et puissants. En effet, dans les pays du Sud où la démographie galopante, la forte population jeune, les impératifs d'une croissance intense du développement économique sont très forts. Si bien que la marge est très étroite entre les impératifs de la croissance économique et les nécessaires exigences environnementales aujourd'hui à l'ordre du jour (Hadhri, 2000).

1.1.3 La problématique du développement durable appliqué à l'espace méditerranéen

A l'échelle de la problématique méditerranéenne, la question est de savoir comment, tout à la fois préserver l'écosystème méditerranéen, répondre aux besoins d'une population à faible croissance sur la rive Nord, mais dont le niveau de vie n'est pas toujours compatible avec le maintien du capital "*nature*", et à forte croissance sur la rive Sud et Est, et qui aspire à une rapide amélioration de son niveau de vie.

Réconcilier l'économique, le social, l'écologique, trouver une nouvelle dynamique de la coopération, se servir des questions environnementales comme d'un levier de la recherche d'une nouvelle perspective de croissance.

Tels sont les enjeux actuels de la mise en oeuvre d'une politique de développement durable en Méditerranée. Cela pose précisément une série de questions pertinentes, à savoir:

- ❖ Quels modes de croissance économique assureraient une augmentation du bien-être social dans les pays du bassin méditerranéen sans être incompatible avec l'amélioration de la préservation de l'environnement méditerranéen?
- ❖ Quelle serait l'équation idéale pour promouvoir le degré de compatibilité entre l'économie, la société et l'environnement, afin d'atteindre l'optimum commun à ces trois axes?
- ❖ Par quelles stratégies pratiques et opérationnelles faire évoluer cette équation à trois paramètres de base, au milieu des divergences et des contradictions d'intérêts à la fois des Etats, des sociétés et des pays méditerranéens et plus largement euro-méditerranéens?

Pour donner des éléments de réponses à ces différentes interrogations, le Plan Bleu a engagé en juin 1994 une étude globale pour identifier quelles seraient les implications d'un modèle de développement durable appliqué à l'espace méditerranéen. Cette étude du Plan Bleu, devenue depuis une source de référence, a été conçue selon différents modules, conjuguant une démarche globalisante au niveau du bassin avec des *cas-test* qui permettent une approche spatiale de la problématique. Surtout, cette étude du Plan Bleu a eu recours aux théories des scénarios pour caractériser les hypothèses d'évolutions possibles à l'échelle de l'espace méditerranéen³.

En analysant les évolutions démographiques, économiques et environnementales possibles aux horizons 2000 et 2025, les scénarios du Plan Bleu, publiés en 1989, avaient alerté sur les risques de futurs méditerranéens "non durables"; des risques de fracture accrue entre les deux rives et des risques de dégradations irréversibles de ressources vitales pour le développement (eau, sols, littoral). Certes, des progrès politiques importants ont été engagés depuis l'émergence, dans tous les pays riverains, de politiques d'environnement et la mise en place en 1995 d'un Partenariat euro-méditerranéen aux objectifs ambitieux. Cependant, ces politiques semblent aujourd'hui insuffisantes par rapport aux défis immenses auxquels est confronté l'espace méditerranéen.

³. Plan Bleu/UNEP (1995), *Analyse systémique et Prospective pour le Développement durable en Méditerranée*, Athènes, 35 pp.

Première Partie – La Méditerranée à l’aube du XXI^{ème} siècle: l’ère des grands défis écologiques

En ce début du XXI^{ème} siècle, toutes les études sur l’environnement méditerranéen s’accordent sur l’aggravation de l’état de santé de la “*mare nostrum*”. Les problèmes écologiques sont de plus en plus présents dans les préoccupations de tous les pays riverains, signe d’une inquiétude croissante et de plus en plus angoissante.

1. La Méditerranée: radioscopie d’une mer en danger de mort écologique

La Méditerranée, confrontée aux vastes étendues océaniques, n’est rien d’autre qu’une modeste entité, une espèce de grand lac avec une capacité de recharge lente et limitée et, en outre, soumise à une énorme pression polluante provenant de plusieurs origines. Sa surface est d’environ 2.500.000 kilomètres carrés soit la quarante deuxième partie de l’Océan Atlantique dont elle dépend pour la recharge de ses eaux. L’espace marin de la Méditerranée est de peu supérieur à la surface territoriale de l’Algérie (2.400.000 kilomètres carrés). La Méditerranée généralement peu profonde est une mer pratiquement fermée. C’est ainsi que l’énorme lenteur des eaux constitue un autre facteur de crise pour l’équilibre biologique de la mer.

Surtout, la région méditerranéenne se caractérise par de très fortes contraintes du milieu géo-morphologique et bioclimatique: irrégularité des précipitations, avec un déficit hydrique de plus en plus prononcé même dans les pays de la rive Nord (France, Espagne, Italie, Grèce). Ce déficit hydrique est accentué dans les pays du Sud par l’aridité, la place prépondérante des montagnes (Maroc, Algérie), le relief escarpé et fragmenté, l’intensité de l’érosion des sols, la rareté des grands fleuves (Nil, Rhône, Pô, Ebre), alors que dans les plaines de nombreux risques naturels persistent: séismes, feux de forêts, inondations, éruptions volcaniques⁴.

En dépit de la complexité du milieu méditerranéen, le patrimoine et la biodiversité sont d’une valeur exceptionnelle au plan mondial. La Méditerranée compte 25.000 espèces de végétaux sur moins de 1,5% des

⁴. Certains spécialistes ont lancé des cris d’alarme quant aux dangers de mort biologique qui menacent la Méditerranée. Voir A. Spataro (1992), “L’environnement méditerranéen, un enjeu d’avenir”, Travaux du Symposium international de Tunis, “Méditerranée, Quel avenir?”, Tunis 4-5 Novembre.

continents émergés et 7% des espèces de faune et de flore marines connues sur seulement 0,8% de la superficie immergée.

La pollution des mers, des eaux côtières et continentales, la raréfaction des ressources en eau potable, la destruction des ressources halieutiques, l'accentuation des phénomènes d'érosion provoqués notamment par la déforestation et les feux. Tous ces problèmes et d'autres vont croissant et risquent de s'aggraver davantage si les prévisions concernant les changements climatiques au XXI^{ème} siècle (hausse des niveaux des mers et des températures, diminution de la pluviosité) venaient à se confirmer.

En Méditerranée, cela se traduirait de manière immédiate par une augmentation de la désertification et par l'appauvrissement des nappes aquifères. A plus long terme, cela devrait entraîner la perte des espaces côtiers les plus indispensables pour l'homme. C'est ainsi que la ville d'Alexandrie en Egypte, la ville de Sousse en Tunisie, la ville de Marseille en France seraient sérieusement menacées avec une hausse du niveau des mers de 0,5 m., alors que la majeure partie du delta du Nil et des quelques îles en Méditerranée disparaîtraient si le niveau de la mer venait à s'élever au delà de 2 m.⁵.

Bref, les écosystèmes méditerranéens sont menacés. La biodiversité s'est particulièrement appauvrie au cours de ces dernières décennies au point que la Méditerranée serait considérée comme une mer morte (Tunis, 1992). Les ressources halieutiques ne cessent de s'appauvrir et certaines espèces de mammifères marins, comme le phoque moine, la tortue de mer et bon nombre d'oiseaux migrateurs et autochtones, risquent de disparaître suite à la destruction de leurs habitats.

Berceau des plus anciennes civilisations de l'humanité, théâtre d'échanges économiques et culturels au cours des siècles, la Méditerranée risque de se transformer en un espace déstructuré dans les années à venir, à cause des pressions économiques, démographiques et écologiques⁶.

1.1 L'environnement, un facteur identitaire en Méditerranée

⁵. Bureau Européen de l'Environnement (1992), "Les ONG et la Méditerranée", Travaux de la Conférence du Caire des ONG méditerranéennes.

⁶. Voir A. Serge et A. Bouendi (1992), "Sauver la mer, la terre et le ciel", in P. Balta (1992), *La Méditerranée réinventée*, Ed. La Découverte/Fondation René Seydoux, Paris.

L'environnement considéré comme «*le paysage ou le lieu où chacun de nous vit*» (Rapport Brundtland) est très semblable dans tout le pourtour méditerranéen. Boisements de conifères (pin d'Alep, pin maritime), cultures en terrasses, pentes couvertes d'amandiers, d'oliviers, villages blancs, villes fortifiées... le paysage méditerranéen façonné par un passé et un climat commun est fortement homogène. Les problèmes liés à la pollution de l'eau et de l'air, à l'épuisement des ressources naturelles (eaux, sols, forêts) et à la dégradation de la qualité de la vie sont, eux aussi, malheureusement communs à tous les pays riverains.

Dans un rapport établi en 1992 par des ONG méditerranéennes réunies lors de la Conférence du Caire, on pouvait lire notamment:

«Du littoral maghrébin au Golfe d'Alep en Syrie, en passant par les côtes du Languedoc-Roussillon et les mers intérieures de la côte espagnole, les ONG soulignent la fragilité des écosystèmes et la multiplication des atteintes à l'environnement qui menacent les espèces végétales et animales, maritimes et terrestres. Elles dénoncent la multiplication anarchique des activités économiques tout au long des côtes marocaines, algériennes, le développement d'activités touristiques peu soucieuse de l'environnement (France, Italie, Grèce et Tunisie), la pression exercée par l'accroissement de la population sur les terres agricoles (régions d'Oran, Mitidja, Rif), la prolifération d'industries polluantes le long des littoraux marocain (Baie de Tanger, Zone Kenitra Safi), algérien, égyptien, italien, le danger de la pollution des hydrocarbures aux abords des ports pétroliers (d'Arzew, Bejaia, Skikda) et dans les zones proches du détroit de Gibraltar et du Canal de Suez».

Face aux disparités économiques, démographiques, politiques et culturelles, l'homogénéité environnementale apparaît comme un trait d'union entre les pays et les peuples qui bordent la Méditerranée et devrait servir de plateforme de coopération multilatérale entre les pays méditerranéens.

Toute une série d'évolutions liées à des bouleversements économiques au cours des dernières décennies ont conduit à d'importantes dégradations de l'environnement en Méditerranée. Ces bouleversements écologiques au niveau de l'espace méditerranéen sont globalement liés à quatre facteurs de nuisance, à savoir:

- a) la croissance des déséquilibres internes entre plaines et littoraux d'une part, et arrière-pays, d'autre part, avec un risque de paupérisation et de

⁷. Bureau Européen de l'Environnement (1992), "Les ONG et la Méditerranée", Travaux de la Conférence du Caire des ONG méditerranéennes. Voir aussi J.F. Daguzan (1993), *La Méditerranée inquiète*, Datar, Ed. De l'Aube.

marginalisation accrue des territoires ruraux fragiles notamment au Sud et à l'Est de la Méditerranée;

- b) le déséquilibre de plus en plus manifeste entre les ressources en eau disponible en Méditerranée et la croissance des surexploitations et la dégradation de la qualité des eaux. Plus de 70 millions de méditerranéens disposeront à l'avenir de moins de 500m³/an;
- c) la dégradation des sols avec la perte de millions d'hectares agricoles péri-urbaines de haute qualité et la poursuite de la désertification des deux côtés de la Méditerranée. Ce phénomène de la sécheresse touche désormais la plupart des pays nord-méditerranéens tels que la France, l'Italie, la Grèce etc...;
- d) la dégradation de l'environnement littoral avec notamment "l'artificialisation" progressive de près de la moitié de l'espace côtier méditerranéen au cours des trente dernières années (23.000 km), avec tout ce que cela provoque en termes de pollutions maritimes, de dégradation des zones humides, de perte de biodiversité, y compris la disparition de nombreux espèces.

1.2 La Méditerranée déstructurée: un premier bilan des dégradations écologiques

Le coût annuel des dégradations de l'environnement méditerranéen est élevé en termes de coûts économiques et d'atteintes parfois irréversibles aux équilibres bioclimatiques et naturels. Ces coûts ont été évalués par différentes institutions internationales, dont notamment la Banque Mondiale. Dans quelques pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, ils sont de l'ordre de 5,5% du PIB (Egypte), 7% en Algérie et 3% en Tunisie. Sont principalement concernés: l'ensemble "sols, forêts, biodiversité", les ressources en eau, la qualité de l'air, le littoral (impacts du tourisme) et l'environnement global.

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement rural est devenue très inquiétante, surtout sur les rives Sud et Est. La situation est critique dans les zones arides affectées par la sécheresse et le phénomène de la désertification. Des deux côtés de la Méditerranée, le processus de dégradation des terres irriguées n'a cessé de s'accroître entraînant dans certains cas la perte de millions d'hectares devenus impropres à la culture. Ainsi, en Turquie, 57 millions d'hectares ont été affectées par l'érosion. En Syrie 3,2 millions d'hectares sont touchées aussi bien par l'érosion que par la salinisation. La perte totale qui en résulte pour ces deux pays riverains représente un coût annuel de 3 milliards d'euros. De tels phénomènes plus ou moins semblables

dans l'ensemble des pays du Sud de la Méditerranée sont à l'origine des phénomènes d'exode rural et de gonflements des zones urbaines. C'est ainsi que la perte des terres agricoles, que ce soit sous l'effet des facteurs climatiques ou bien à cause de l'urbanisation et les infrastructures, est très importante sur les deux rives. L'Egypte perd chaque année 20,000 ha, le Liban a perdu 15% de ses terres agricoles en deux décennies, la Turquie 150,000 ha de terres de haute qualité en 20 ans, la France 200,000 ha. de terres agricoles péri-urbaines en 12 ans (Benoit, 2004).

Bref, tous les acteurs et les observateurs s'accordent quant à la croissance dans des proportions de plus en plus inquiétantes des coûts économiques et humains des dégradations environnementales et des catastrophes naturelles. Ces surcoûts économiques se conjuguent avec des pressions considérables au niveau des mobilisations des ressources financières et de gestion pour maintenir les équilibres écologiques naturels – parfois irrémédiablement compromis – en Méditerranée.

2. La Méditerranée du Sud face aux défis de l'environnement et du développement

Sur les rives méridionales de la Méditerranée, les problèmes de l'environnement ont acquis ces dernières années une importance considérable au niveau des préoccupations et des choix politiques des pays arabo-méditerranéens. Pour de nombreux spécialistes de la Méditerranée, le développement apparaît comme le problème le plus urgent pour les pays du Sud. Au point de vue économique, les déséquilibres et les disparités entre le Nord et le Sud sont flagrants et contribuent à la dégradation des conditions de vie des couches les plus défavorisées. L'accroissement démographique contribue à une urbanisation spectaculaire qui aggrave les rapports ville/campagne, exaspère l'équilibre alimentaire, amplifie les crises de logement comme en Algérie ou en Egypte et aboutit à des grandes métropoles surpeuplées telles que Casablanca, Le Caire, Alger, Istanbul (Benoit, 2004).

Depuis les années '90, face à ces défis de l'environnement, les pays arabo-méditerranéens se sont engagés, pour la plupart d'entre eux, dans des stratégies de conception et d'action en faveur du développement durable, dont les jalons les plus notoires sont:

- la “*Charte Maghrébine de l'Environnement et du Développement Durable*” adoptés par les cinq pays de l'UMA à Nouakchott en Mauritanie (11 novembre 1992);

- la Conférence des ONG méditerranéennes du Caire (26-27 avril 1992);
- la Conférence Ministérielle de Tunis “*Med 21*” (novembre 1994)⁸.

En réalité, les problèmes de l’environnement sont d’une grande complexité et se présentent sous formes de défis majeurs et surtout multiformes. Mais, les deux défis majeurs auxquels tous les pays du Sud de la Méditerranée sont confrontés à des degrés divers sont ceux liés:

- a) au syndrome des villes et des défis de l’urbanisation spectaculaire au Maghreb;
- b) à la sécheresse et à la raréfaction des ressources aquifères. En effet, la sécheresse demeurera l’une des grandes menaces qui pèseront sur l’ensemble des pays arabes au Sud de la Méditerranée au cours des années à venir.

2.1 Le syndrome des villes et les défis de l’urbanisation au Maghreb

En ce début du XXI^{ème} siècle, les populations et les sociétés méditerranéennes sont majoritairement urbaines. Dans l’ensemble des pays méditerranéens, après un demi-siècle d’urbanisation intense, la population urbaine est passée de 94 millions en 1950 (44% de la population totale) à 274 millions en 2000 (64%). En dépit du recul démographique très prononcé au Nord et relatif au Sud et à l’Est, l’avenir de cette tendance lourde à l’urbanisation va se poursuivre. Vers 2025, il est prévu que plus de 72% de la population méditerranéenne vivra vraisemblablement dans les villes avec 380 millions d’urbains. Désormais, le potentiel de croissance se situe en priorité dans les pays des rives Sud et Est, allant du Maroc jusqu’à la Turquie, des pays qui pourront gagner jusqu’à 100 millions d’habitants supplémentaires entre 2000 et 2025. La concentration des populations sur le littoral méditerranéen provoque d’ores et déjà et provoquera à l’avenir toute une série de phénomènes préjudiciables pour les équilibres méditerranéens (extension spatiale des agglomérations urbaines, bétonisation touristique, concentration d’activités économiques et industrielles, etc...).

S’il est admis communément que les villes méditerranéennes partagent les dysfonctionnements habituels dont souffrent la plupart des métropoles urbaines de par le monde, il n’en reste pas moins que les villes de la rive Sud

⁸. Conférence “*Med 21*” sur le développement durable en Méditerranée, Document Med 21/Novembre 94, Ministère de l’Environnement et de l’Aménagement du Territoire, Tunis 1994.

et Est se caractérisent par l'ampleur des problèmes consécutifs à l'explosion urbaine, à l'exode rural et à la paupérisation sociale⁹.

A cet égard, les villes du Maghreb offrent des prototypes de villes saturées et en pleine crises, notamment en Algérie et au Maroc. En effet, la population du Maghreb ne cesse de s'accroître, en nombre comme en influence. Le seuil de 50% de citadins a été franchi dans les trois pays, d'abord en Tunisie, puis en Algérie et enfin au Maroc. Pour la première fois dans l'histoire, dans ces trois pays la population des villes l'emporte sur celle des campagnes. En matière de concentration urbaine, la situation du Maghreb semble se distinguer de celles de nombreuses autres régions de la Méditerranée. Les villes plusieurs fois millionnaires se multiplient avec leur corollaire de difficultés au niveau de la gestion urbaine, le malaise des jeunes du fait des difficultés de la vie, le manque d'infrastructures adéquates, etc... (Nacéri, 1994).

Ces processus de fragmentation, encore limités, risquent de s'accélérer avec l'extension rapide des périphéries, reproduites partout sur le même modèle. Cette homogénéisation dans le sens d'une médiocrité architecturale définit des maintenant l'horizon des villes maghrébines et marque leur environnement. Une autre contrainte majeure est l'augmentation de la mobilité des hommes, en même temps que la détérioration des moyens de transport (Maroc, Algérie). Les centres villes sont au bord de la paralysie, et les banlieues lointaines sont très mal desservies et parfois abandonnés à leur sort. De même, l'évacuation des déchets liquides et solides est très préoccupante. Les villes côtières déversent les eaux usées dans la mer, les villes intérieures dans les oueds. En l'absence de moyens appropriés de traitement des eaux et de conditionnement des déchets, les eaux continentales et maritimes deviennent le déversoir d'une pollution d'autant plus dangereuse qu'aucune norme n'est prise en considération pour déterminer les seuils d'alerte de la pollution (Melasuo, 2000).

Tous ces problèmes des villes maghrébines sont étroitement liés aux formes et aux modalités de la gestion urbaine. Le risque majeur des villes maghrébines demeure l'exacerbation des disparités, surtout en l'absence des solidarités multiples qui maintenaient autrefois une certaine cohésion et qui faisaient la différence entre les villes maghrébines avec bien d'autres régions du monde.

2.2 La Méditerranée du Sud et le spectre de la désertification

⁹. Plan d'Action pour la Méditerranée, Gestion des Villes et Développement durable en Méditerranée, Monaco, Novembre 2001.

Quand on entend le terme de désertification, on pense à beaucoup de sable et à une vie rare. Mais, la désertification est pire que cela: ce sont des surfaces qui se dessèchent et deviennent stériles, c'est la destruction des ressources naturelles que sont le sol, l'eau et la végétation. Chaque année, une superficie agricole à peu près de la taille de la Suisse disparaît par la désertification. Au Maroc, on estime que l'érosion porte sur plus de 70% de la surface agricole utile et que chaque année la disparition de la couche arable s'élève à 22.000 hectares. Il en est de même pour les autres pays du Sud de la Méditerranée. Une récente étude sur la désertification au Maghreb, élaborée par le Secrétariat Général de l'UMA, a permis de mettre en relief l'ampleur du phénomène de la désertification dans la région maghrébine, qui se manifeste essentiellement par la dégradation des terres et du couvert végétal, conduisant à la détérioration des conditions d'existence des populations de ces zones sinistrées. Les efforts de ces pays en matière de lutte contre la désertification demeurent cependant en deçà du niveau requis, étant donné l'accélération du processus de désertification au cours des dernières décennies en concomitance avec le phénomène planétaire de changement climatique¹⁰.

Aussi, la responsabilité de la lutte contre la désertification incombe-t-elle à tous les hommes, du Nord et du Sud, conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, adoptée dans le cadre de l'Agenda 21 du Sommet Mondial de la terre à Rio en 1992.

Dans cet esprit aussi, la "*Charte maghrébine de l'environnement et du développement durable*", signée à Nouakchott le 11 novembre 1992, a défini les stratégies à suivre en matière de lutte contre la désertification, dont la menace guette les cinq pays du Maghreb. La Charte insiste sur l'intérêt de concilier la promotion des programmes de développement dans les régions fragiles et la protection de l'environnement, et invite les pays du Maghreb à renforcer la coordination des programmes de lutte contre l'avancée du désert, notamment dans le cadre du projet régional "*le Rideau vert*", lequel s'étend sur plusieurs milliers de kilomètres au Sud de l'Afrique du Nord¹¹.

La préservation des ressources en eau dans cette partie du monde revêt également un caractère stratégique. Eu égard à la faiblesse de ces ressources, la Charte énumère les actions à mener dans ce domaine et souligne l'urgence

¹⁰. Rapport sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, préparé par le Secrétariat de l'UMA et destiné à la Troisième Conférence des Parties contractantes. Recife – Brésil 15-26 Novembre 1999, 35 pp.

¹¹. Voir A. Kerdoun (1995), "La Charte maghrébine pour l'environnement et le développement durable", in *Annuaire de l'Afrique du Nord*. Voir aussi "La Charte maghrébine de l'environnement et du développement durable", in *Annuaire Economique du Maghreb*, 1991-1992, 54 pp.

de préserver les ressources en eau contre les risques d'épuisement ou de pollution, de rationaliser son utilisation et de développer son recyclage.

2.3 Les oasis du Maghreb, des aires naturelles à protéger et à préserver

Aujourd'hui, tout au long de la Méditerranée du Sud, allant des profondeurs du Maghreb jusqu'aux confins du Proche Orient, d'immenses régions sahariennes, parsemées d'oasis et de villes oasiennes chargées d'histoire et de culture, sont de plus en plus confrontées aux défis de la modernité et du futur. Ces villes oasiennes sont en effet héritières d'un patrimoine sociologique, économique, urbanistique et écologique plusieurs fois millénaire. Or, ces oasis font face à des défis graves suite aux mutations socio-économiques multiformes, dont notamment le tourisme saharien, qu'elles ont subies ces dernières années. De Marrakech et Warzazate à Tozeur et Kebili, en passant par Ghardaia en Algérie, tout un chapelet de villes oasiennes méritent une attention particulière afin de sauvegarder leurs patrimoines culturels et écologiques face aux processus de modernisation et de développement qui altèrent ces patrimoines et détruisent dans certains cas les écosystèmes oasiens fragiles¹².

Nul besoin de souligner dans ce contexte l'importance des oasis du Sud méditerranéen en tant que parcs naturels régionaux, qui devraient constituer "des aires protégées" et des sites du patrimoine mondial, conformément à la Convention de Barcelone sur "*les aires spécialement protégées en Méditerranée*".

D'ailleurs, la *Déclaration de Tozeur sur la Préservation du Patrimoine Saharien et sur le Tourisme culturel Sud Méditerranéen*, adoptée à l'issue de la 1^{ère} Rencontre de dialogue culturel Nord/Sud en 1996, a souligné clairement ces défis et retenu plusieurs recommandations à cet effet.

- ⇒ Mieux associer non seulement les rivages du Sud de la Méditerranée mais encore les zones intérieures et sahariennes au projet de mise en oeuvre du dialogue culturel Nord/Sud.
- ⇒ Oeuvrer en faveur d'une stratégie euro-méditerranéenne de coopération, de coordination et de planification visant la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine culturel, écologique et archéologique des zones sahariennes.

¹². Voir M. Hadhri, (1994), "Les Oasis du Maghreb, Patrimoine commun de l'Humanité", Etude du CETIMA, Tunis.

- ⇒ Engager un travail de sensibilisation au sujet des espaces oasiens en tant qu'écosystèmes fragiles faisant partie du patrimoine culturel et écologique de l'Humanité.
- ⇒ Affirmer la nécessité de sauvegarder les oasis du Sud de la Méditerranée face aux défis du développement et de l'environnement.

Autant dire que le désert, qui fut à travers le passé un espace d'organisation et d'adaptation socio-économique et aussi un espace de méditation et d'identification culturelles, constitue un enjeu important pour le XXI^{ème} siècle. Des lors, pourquoi le Sahara ne deviendrait-il pas le laboratoire fécond d'une expérience de co-développement inédite où à la composante maghrébine directement intéressée s'adjoindrait un effort européen pour assurer l'enfantement d'immenses potentialités culturelles, touristiques et écologiques¹³?

C'est à cette approche multidimensionnelle du désert et du Sahara comme lieu de rencontre, de production et d'échanges entre les hommes que le partenariat euro-méditerranéen pourrait servir de plateforme idéale de conception et d'action en faveur de la promotion du dialogue culturel Nord/Sud, du tourisme comme vecteurs d'échange transméditerranéen mais aussi en faveur de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.

Deuxième Partie – L'environnement, un vecteur de coopération et de partenariat entre l'Europe et la Méditerranée: de Barcelone à Barcelone (1975-1995)

La problématique environnementale est assurément un des enjeux majeurs des relations euro-méditerranéennes. Ce n'est certes pas autour de la «*mer intérieure*» le seul enjeu du temps présent et les décennies à venir. Mais l'environnement est sans doute le problème qui, par nature, suppose un traitement commun de la part des pays riverains, tant il touche plus que tout autre l'avenir commun des peuples et nations qui forment le pourtour de la

¹³. Voir le texte de la Déclaration de Tozeur sur la préservation du patrimoine saharien et sur le tourisme sud-méditerranéen in M. Hadhri (1997), *Dialogue de Civilisations en Méditerranée*. Ed. L'Or du Temps, Tunis.

Méditerranée. En fait, il n'est pas de sujet plus pressant et plus actuel pour justifier et nourrir une coopération méditerranéenne de l'environnement.

1. La Méditerranée: un espace propice à la coopération environnementale

La Méditerranée c'est une longue histoire. Ce fut d'abord "l'économie monde" au sens où l'a définie Braudel. Il a créé cette expression d'économie monde à propos de la Méditerranée en «*voulant indiquer par cette formule que la mer du XVI^{ème} siècle était un monde en soi, un seul univers économique débordant largement et dans toutes les directions la ligne interminable de ses rivages, vers l'intérieur de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique*» (Braudel, 1996).

Cependant aujourd'hui la Méditerranée n'est pas forcément une entité cohérente. C'est aujourd'hui un espace morcelé. Le déclin des régions méditerranéennes a commencé avec le déplacement des routes du monde vers le Nord et l'émergence des Etats Nations. Ce déclin a fait éclater la Méditerranée en zones économiques très hétérogènes avec un fort contraste Nord/Sud. Loin de constituer un handicap cela pourrait au contraire favoriser la coopération. Pour cela il faut passer de la concertation à l'ébauche d'une véritable solidarité méditerranéenne.

Il est nécessaire d'engager une coopération très en amont dans un certain nombre de grands secteurs de l'activité économique qui constitue la base d'une véritable solidarité méditerranéenne. Cette coopération ne peut se concevoir, au moins sur le long terme, qu'à l'échelle de la Méditerranée toute entière, c'est-à-dire incluant les PSEM. L'avenir de la Méditerranée se situe bien dans l'alternative coopération ou fracture pour reprendre l'expression de Xavier Gizard (Gizard, 1993).

L'espace méditerranéen pourrait retrouver dans cette hypothèse une cohérence économique basée non seulement sur les échanges, mais aussi sur la coopération interrégionale. Si la Méditerranée a manqué le passage à l'industrialisation, elle pourrait par contre devenir un lieu du passage à la société post-industrielle centrée sur l'immatériel et la communication. La coopération interrégionale en Méditerranée devrait permettre un renforcement de l'intégration régionale dans la perspective de la constitution d'une zone de libre échange à l'horizon 2010.

C'était le vœu manifesté lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone de novembre 1995, qui stipulait dans sa déclaration «*que la coopération régionale réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de*

développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre échange».

1.1 L'environnement, un champ privilégié de la coopération en Méditerranée

Les problèmes liés à l'environnement sont bien souvent transfrontaliers et requièrent donc des solutions basées sur la coopération internationale. L'absence de droits de propriété sur certains biens environnementaux les désigne comme des *“ressources communes”*; les solutions classiques de gestion des externalités butent sur les interdépendances et sur leur caractère supranational. Dans ces conditions la coopération devient indispensable car, comme le rappelle fort opportunément le rapport Brundtland, *«l'ampleur de nos interventions dans la nature est telle que les effets concrets de nos décisions traversent les frontières nationales»*.

Cette coopération est encore plus indispensable dans le cas des petites économies. Pour les auteurs du rapport *“La Méditerranée aux portes de l'an 2000”* (1997), *«les initiatives de coopération garantissent la soutenabilité des projets parce qu'elles commencent par garantir la soutenabilité des milieux face au développement»*.

Les auteurs du Plan Bleu ne cachent pas leur préférence pour la mise en œuvre d'un développement durable en Méditerranée. Cette étude prospective menée sous l'égide des Nations Unies nous éclaire sur les avenir possibles du bassin Méditerranéen (Grenon et Batisse, 1988).

Le rapport montre la spécificité permanente de l'écosystème méditerranéen même si l'action humaine au cours des siècles l'a profondément modifié et considérablement artificialisé ou dégradé. Le Plan Bleu met aussi en évidence les risques que court l'écosystème méditerranéen du fait d'un développement mal contrôlé. Il rappelle que *«la sauvegarde de la frange littorale terrestre et marine sera très difficile à long terme en raison des pressions humaines croissantes qui s'y exercent et de la vulnérabilité de ses milieux naturels»*.

C'est bien sur cette bande côtière que se concentre l'essentiel des enjeux et des arbitrages qu'il faudra rendre. Le Plan Bleu conclut à l'urgence d'une action environnementale certes coûteuse mais aussi créatrice d'emplois.

La Méditerranée pourrait servir de cadre à une coopération interrégionale centrée sur la résolution des problèmes environnementaux, car *«il est probable que l'on verra se constituer autour de l'environnement de nouvelles*

formes de solidarité géographiques remettant en cause les frontières institutionnelles traditionnelles¹⁴» (Flory, 1994).

1.2 La qualité environnementale globale: un nouveau modèle de développement pour la Méditerranée

Les régions méditerranéennes, pour peu que l'on s'en donne les moyens, peuvent espérer voir se dessiner un nouveau mode de développement "*de qualité environnementale globale*". Ce modèle répond aux trois impératifs fixés par le Plan d'Action en Méditerranée (PAM):

1. une politique "*d'assurance minimale*", consistant à faire face aux urgences et à limiter les risques;
2. une politique de "*croissance soutenable*", prenant en compte la reproduction des ressources naturelles;
3. une politique de "*mobilisation sur la qualité*", beaucoup plus ambitieuse où l'environnement ne serait plus seulement une contrainte mais un potentiel qu'il faut savoir valoriser. La qualité de l'environnement deviendrait l'élément majeur d'une politique dynamique de développement.

Cela suppose que soient respectées un certain nombre de conditions.

- L'organisation de l'action par les pouvoirs publics.
Compte tenu des difficultés que rencontrent les mécanismes classiques du marché à appréhender correctement les paramètres environnementaux, il semble que l'on doive s'orienter vers une régulation à partir d'une implication forte des pouvoirs publics qui devrait prendre la forme d'une Planification Stratégique Concertée, l'objectif étant de combiner la maîtrise du temps, de l'incertitude et de l'efficacité éco-environnementale.
- La nécessaire complémentarité économie/environnement.
Pour la Méditerranée, un modèle de développement de qualité environnementale globale exige de dégager des convergences et des synergies entre l'environnement et le développement. On doit passer d'une pure logique défensive de protection et de lutte contre les nuisances à une logique d'intégration structurelle des variables environnementales dans les stratégies de développement.
- La nécessaire coopération.

¹⁴. M. Flory (1994), *La Méditerranée, un espace de coopération*, Ed. Economica, Paris. Voir aussi R. Bistolfi (1995), *Euro-Méditerranée, une région à construire*, Ed. Publisud, Paris.

D'une part les problèmes environnementaux et leurs résolutions dépassent largement le cadre étroit des frontières, d'autre part les moyens à mettre en œuvre nécessitent des financements et des objectifs conjoints.

▪ La QEG (Qualité Environnementale Globale), un modèle de développement coopératif.

Les problèmes liés à l'environnement sont bien souvent transfrontaliers et requièrent donc des solutions basées sur la coopération internationale. Pour des auteurs comme Janvry, Sadoulet et Thorbecke (1993), les externalités environnementales ont acquis une dimension internationale. La coopération devrait donc faciliter la création d'externalités environnementales positives ainsi que leur meilleure gestion. L'environnement est un thème transversal qui facilite la coopération, comme l'attestent les différents programmes que la communauté a initiés ces dernières années.

La coopération interrégionale est aidée par l'Union européenne (UE) principalement à partir de deux programmes:

- les programmes MED développant une coopération multilatérale;
- le programme Ecos-Med.

En 1991 a été mise en place une action communautaire pour la protection de l'environnement pour l'ensemble de la région méditerranéenne (MEDSPA) visant à:

- ⇒ protéger et améliorer l'environnement;
- ⇒ accroître la coopération régionale et nationale dans ce domaine;
- ⇒ encourager les transferts de technologie en matière de protection de l'environnement.

La sixième Commission Interméditerranéenne a décidé en 1995 la création d'un *Centre de Régions Euro-méditerranéennes pour l'Environnement (CREE)*. Composé des régions euro-méditerranéennes membres de l'UE, son objectif est de mettre en commun des connaissances, des expériences et des projets en matière d'environnement par le biais d'une dizaine de commissions qui définiront les actions à engager et leur financement. La Commission européenne a aussi proposé de créer un instrument financier unique (LIFE), afin d'assister les régions particulièrement sensibles. Elle a aussi tout dernièrement pris des initiatives dans les domaines économiques et fiscaux afin de stimuler l'action environnementale. En tout ce sont plus de 180 lois contraignantes qui ont été promulguées (CE, 2002).

Cette coopération devrait porter principalement sur la gestion et la valorisation des espaces comprenant:

- *la gestion du littoral*. L'aménagement du littoral méditerranéen, y compris des îles, appelle des échanges d'expériences sur les politiques et les pratiques d'aménagement susceptibles de réduire la concentration d'activité sur le littoral et de favoriser la revitalisation des zones de l'intérieur;
- *la gestion urbaine*. La coopération porterait principalement sur la maîtrise des espaces périphériques, sur la protection et la réhabilitation des centres historiques, sur la réduction des pollutions atmosphériques, sur les systèmes urbains de petite dimension en harmonie avec l'espace rural, etc. La gestion urbaine proprement dite (déchets, assainissement, eau, etc.) peut donner lieu à des transferts de technologies entre les principales villes méditerranéennes. Une coopération étroite sur la gestion des ressources en eau peut s'envisager tant ce problème demeure essentiel dans cette zone;
- *la gestion forestière*. La coopération pourrait aussi être très profitable facilitant le maintien d'activités agro-sylvo-pastorales à usages multiples seules susceptibles de maintenir l'activité dans les zones rurales et de l'intérieur;
- *la gestion des aires protégées*. La préservation des sites remarquables et des paysages méditerranéens doit venir épauler cet effort de préservation des écosystèmes et peut également faire l'objet d'une coopération;
- *la gestion des ressources vivantes de la mer*. Il importe avant tout de favoriser la coopération entre les pays qui exploitent une même ressource et de formuler, le cas échéant, des mesures de limitation des activités;
- *la coopération sur les technologies appropriées*. Il sera utile d'échanger les outils et procédés de technologies propres introduites dans le processus industriel permettant un véritable développement durable. Il peut y avoir là, entre professionnels du Nord et du Sud, un large terrain d'échanges et de coopération dans beaucoup de domaines.

2. De la coopération régionale à la coopération euro-méditerranéenne: les mécanismes d'action dans le domaine de l'environnement

Les objectifs de développement durable et sa dimension environnementale ont été totalement intégrés dans les textes relatifs au Partenariat euro-

méditerranéen. Les participants à la Conférence de Barcelone ont souligné leur interdépendance en matière d'environnement, qui requiert une approche régionale et une coopération accrue, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants. Ils ont reconnu l'importance de concilier le développement économique et la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences néfastes du développement économique de l'environnement, tout en confirmant leur attachement à la Convention de Barcelone et au Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)¹⁵.

2.1 Le Plan d'Action Méditerranéen (PAM)

Le PAM, à son origine, comporte trois volets:

1. *le premier*, institutionnel et juridique, relève de la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone sur la protection de la mer Méditerranée et de ses Protocoles, aujourd'hui au nombre de six (1975);
2. *le second*, scientifique, se traduit par le Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la mer (MED POL);
3. *le troisième*, socio-économique, s'oriente par une approche systémique, vers la prospective et les priorités environnementales de l'ensemble des pays riverains avec la mise en place, en 1977, des Centres d'Activités Régionales du Plan Bleu et du Programme d'Actions Prioritaires.

La décennie '80 enregistre la création d'autres Centres d'Activités Régionales spécifiques et le développement des activités du PAM sur les régions côtières avec les "Programmes d'aménagement côtier". Une Unité de coordination, installée à Athènes, assure la mise en oeuvre de l'ensemble. Plusieurs pays accueillent aujourd'hui des programmes et des Centres d'Activités Régionales (CAR) spécialisés.

2.2 La Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD)

En 1992, à Rio, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement conforte le concept de développement durable et adopte notamment l'Agenda 21. Cette dynamique internationale et le résultat des

¹⁵. Programme d'Action pour la Méditerranée, Athènes.

précédents travaux méditerranéens conduisent à l'élaboration d'un Agenda MED 21, dès 1994 à Tunis, ainsi qu'à la révision du PAM à Barcelone en 1995 (PAM II) et à la décision à Monaco, en 1996, de mettre en place une *Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)*.

En élargissant son champ d'action au littoral, en passant d'une approche sectorielle de lutte contre la pollution marine à une planification et une gestion intégrées des régions côtières, le PAM mobilise aujourd'hui les vingt et un pays riverains et s'affirme comme moteur privilégié de proposition et d'action régionale pour le développement durable en Méditerranée. Ses travaux sont financés par l'ensemble des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone qui se réunissent tous les deux ans pour en adopter le programme et le budget.

La CMDD est une instance de dialogue et de propositions à l'intention des Parties Contractantes pour la définition d'une stratégie méditerranéenne de développement durable. Organe consultatif du PAM, la CMDD comporte à la fois des représentants des Parties Contractantes et de la Société Civile, à savoir:

- ❖ 21 experts nommés par les États riverains (Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie) et la Communauté européenne;
- ❖ 15 représentants de la «Société Civile» (5 ONG, 5 représentants des milieux socio-économiques et 5 autorités locales).

Pour la période 2000-2001, ont été désignés respectivement pour ces trois derniers collègues:

- WWF, MEDWET, ENDA-Maghreb, MED-Forum, MEDCOAST (pour les ONG);
- AIFM, IME, MEDENER, EOAEN, FEI (pour les représentants des milieux socio-économiques);
- MedCités, IFOCC/ULAI, Municipalité de Calvia, Municipalité de Tripoli, Municipalité de Naples (pour les autorités locales).

La CMDD a articulé, depuis sa création, ses travaux autour de 8 thèmes prioritaires:

- 1.gestion durable des régions côtières;
- 2.gestion de la demande en eau;
- 3.indicateurs pour le développement durable en Méditerranée;
- 4.tourisme et développement durable en Méditerranée;
- 5.industrie et environnement;

6. sensibilisation et information;
7. libre échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen;
8. gestion urbaine et développement durable.

Chaque thème est pris en charge par un groupe de travail animé en général par deux gestionnaires de tâches (membres de la CMDD), avec l'appui technique du PAM et des Centres d'Activités Régionales, principalement le Plan Bleu et le Programme d'Actions Prioritaires. Cinq thèmes ont déjà conduit à l'adoption de recommandations: la gestion durable des régions côtières (1) et celle de la demande en eau (2), le tourisme (4), les indicateurs (3) et la sensibilisation (6). Le Plan Bleu avec les gestionnaires de tâches a notamment animé les travaux relatifs à l'eau, aux indicateurs et au tourisme¹⁶.

C'est dans ce contexte précis, et après avoir procédé à une évaluation du bilan d'une vingtaine d'années de coopération méditerranéenne en matière d'environnement (de la Convention de Barcelone de 1976 à la Conférence de Barcelone de 1995) que les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont décidé lors de leur 12^{ème} réunion (Monaco, novembre 2001) de préparer une "*Stratégie méditerranéenne de développement durable*". Ils ont demandé à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet. La 2^{ème} Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002) a soutenu cette initiative annoncée au Sommet de la Terre de Johannesburg, et reconnu que la CMDD constituait le cadre adéquat pour son élaboration (CE, 1995).

La Stratégie euro-méditerranéenne invite à l'action pour engager la région vers un développement durable afin de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité. Elle prend en compte les faiblesses et les menaces qui pèsent sur le monde méditerranéen, mais aussi les atouts et les opportunités. Elle prend également en considération les grandes différences de situations entre pays développés et en développement et elle met l'accent sur la nécessité d'accompagner, par des moyens appropriés, les transitions des pays de l'Est Adriatique et du Sud et de l'Est de la Méditerranée. L'enjeu pour l'ensemble des pays riverains est d'en tirer collectivement bénéfice en termes de développement humain, de développement économique et de protection de l'environnement. La Stratégie s'appuie sur les documents prospectifs et stratégiques élaborés par les composantes du PAM et par d'autres cadres de coopération et réseaux méditerranéens. Elle tient également compte des Objectifs du Millénaire, du Plan d'Action de Johannesburg, des évolutions

¹⁶. Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable (2002), Monaco.

de la coopération régionale (notamment le Plan d'Action pour la Méditerranée et le Partenariat euro-méditerranéen), et de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne.

2.3 Le Programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement (SMAP)

En ce qui concerne la coopération régionale, le “*Programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement*” est un programme-cadre d'actions en faveur de la protection de l'environnement dans les pays du bassin méditerranéen, qui s'inscrit dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen. Il a été adopté à l'unanimité lors de la Conférence euro-méditerranéenne sur l'environnement qui s'est déroulée à Helsinki le 28 novembre 1997¹⁷.

Ce programme constitue la base commune dans le domaine de l'environnement (en matière tant d'orientation des politiques que de leur financement aux niveaux régional et national) dans la région méditerranéenne.

Par conséquent, il est nécessaire:

- de fournir des efforts principalement aux niveaux national et régional;
- de veiller à la cohérence et au développement de synergies avec les programmes multilatéraux et les instruments juridiques existants, tout en respectant la spécificité de chaque forum;
- d'obtenir davantage de ressources financières pour la région dans le domaine de l'environnement tout en optimisant l'utilisation des moyens déjà à disposition;
- d'assurer la transparence du Programme d'action prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement et un soutien de la part du grand public, notamment de la société civile, afin de garantir sa mise en œuvre intégrale.

Les partenaires ont déterminé, d'un commun accord, 5 domaines d'actions prioritaires dans le cadre du programme euro-méditerranéen pour l'environnement:

- ❖ gestion intégrée de l'eau;
- ❖ gestion intégrée des déchets;

¹⁷. Voir le Programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement (SMAP), Publication de la Commission européenne, Bruxelles, 1999.

- ❖ sauvegarde des sites critiques (qui couvrent à la fois les zones polluées et les éléments menacés de la biodiversité);
- ❖ gestion intégrée des zones littorales;
- ❖ lutte contre la désertification.

Pour contribuer à atteindre ces quatre grands objectifs, la stratégie méditerranéenne de la CMDDD ambitionne des progrès concrets dans 7 domaines essentiels d'action, étroitement interdépendants. Il s'agit à la fois de:

- promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières;
- maîtriser l'urbanisation et promouvoir un développement urbain durable;
- promouvoir une agriculture de qualité et un développement rural durable;
- mieux gérer les ressources et les demandes en eau en réponse aux besoins futurs;
- gérer la demande d'énergie et atténuer les effets à long terme du changement climatique;
- assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports;
- faire du tourisme un vecteur privilégié du développement méditerranéen durable.

Ces 7 domaines d'action sont d'une grande importance à la fois pour le développement et pour l'environnement. Ils ont été retenus car ce sont les questions pour lesquelles les tendances non soutenables y sont les plus fortes et nécessitent en conséquence d'indispensables renforcements ou changements de politiques et de pratiques.

Pour atteindre les objectifs généraux de la Stratégie, des efforts importants sont également à mener plus largement dans le domaine économique et industriel. Le développement industriel doit être poursuivi en préservant les équilibres naturels, en valorisant les atouts et en s'assurant autant que faire se peut de son découplage des impacts environnementaux. Ce dernier objectif pour l'industrie est pris ci-après en compte dans les sections relatives à l'eau, à l'énergie et à la lutte contre les pollutions telluriques.

Les objectifs, les orientations et les actions proposés dans chacun de ces 7 domaines sont définis globalement pour l'ensemble de la région et ont une valeur indicative. Ces objectifs sont fortement interdépendants et ils seront atteints d'autant plus facilement que des actions concomitantes et convergentes auront été développées dans les 7 domaines. Ces actions ont un coût mais leur bénéfice (ou le coût de l'inaction) sera globalement très

supérieur. La mise en œuvre des différentes actions préconisées devra être faite en association avec les parties prenantes en choisissant les solutions au meilleur rapport coût/efficacité, le cas échéant après étude d'impact et en utilisant les instruments de marché.

3. Le tourisme, un vecteur stratégique du développement durable en Méditerranée

Berceau du tourisme mondial, la Méditerranée peut rester le premier bassin touristique. La croissance de l'activité touristique y a été rapide et continue depuis les années '50, malgré les crises qui l'ont secouée depuis le premier choc pétrolier de 1973. Le tourisme est dans bien des pays la première activité économique. Plus de 10 millions de personnes y travaillent. Il est maintenant considéré non seulement comme un facteur de développement économique, mais encore comme un des rares moyens pour parvenir à une certaine stabilité politique, à la démocratisation des institutions, par l'exemple, et la rencontre avec d'autres peuples; de plus, il pourra jouer sur l'environnement d'une façon positive.

A cet égard, les enjeux du tourisme méditerranéen sont considérables et les incertitudes se multiplient. L'avenir serait plus prometteur si un certain nombre de conditions étaient remplies pour l'intégration harmonieuse de l'activité touristique dans l'environnement et le développement durable.

La pression sur l'environnement, y compris sur le littoral, n'est pas le fait des seuls touristes. Le tourisme joue un fort effet de levier. Le succès global affiché par l'industrie touristique attire de nouveaux appétits et le défi économique devient plus dur à relever. Les entreprises ont pu voir dans l'environnement un alourdissement de leurs coûts et un ralentissement de la croissance. Néanmoins, en Méditerranée, les promoteurs touristiques les plus soucieux d'équilibre économique et financier commencent à se soumettre à une stricte hiérarchie des priorités qui intègre la protection et la gestion de l'environnement, pour en éviter des dommages irréversibles: forêts incendiées, paysages défigurés, zones humides et nappes phréatiques asséchées.

Le besoin d'un aménagement intégré du littoral méditerranéen se fait donc de plus en plus sentir pour sauvegarder l'équilibre entre zones aménagées et zones protégées, entre le littoral et l'arrière pays, mais aussi entre la charge touristique et la capacité des sites. Cependant, les difficultés de réalisation et les moyens administratifs rendent difficiles le passage à l'acte.

3.1 Tourisme et environnement: les enjeux du développement durable

Cela devrait être l'objet d'une politique d'identification des principaux enjeux de la relation complexe entre le tourisme, l'environnement et le développement durable, en terme d'indicateurs d'une part sur les flux, les marchés et les produits, d'autre part sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux (quelles sont les destinations saturées ou en voie de l'être, par exemple). Les actions multilatérales entre les pays, les collectivités, les entreprises et les associations méditerranéennes auront pour but de poursuivre et d'améliorer:

- l'évaluation et le recensement de l'ensemble des ressources touristiques naturelles, culturelles et humaines, ainsi que des équipements et infrastructures existants, en quantité et en qualité, afin d'apprécier au mieux leur utilisation dans le temps et dans l'espace et leur impact sur l'environnement;
- au plan quantitatif et qualitatif, l'évaluation de la demande touristique nationale et internationale pour les pays du bassin méditerranéen.

Développer des stratégies incitatives basées sur une vision de l'environnement et du développement durable

Elaboration et mise en œuvre de plans et de stratégies à long terme de développement touristique basés sur une vision de l'environnement et du développement durable et sur la confrontation besoins-ressources à court, moyen et long terme, selon un processus:

- *interactif*, par l'organisation du dialogue et la recherche du consensus entre tous les participants au développement et à la gestion du tourisme;
- *dynamique*, par l'actualisation régulière des données quantitatives et qualitatives, l'évaluation des résultats des plans et des stratégies et leur mise au point périodique;
- *cohérent*, par la création de normes communes pour les produits touristiques et de formation professionnelle initiale et continue.

En matière d'investissement, le besoin de mieux investir pour accroître et rénover infrastructures et équipements, de maîtriser l'accroissement et favoriser la rénovation des infrastructures de liaison et d'accueil, tenant

compte de leur impact sur l'environnement physique et social et de la nécessité d'inclure dans les stratégies la gestion des paysages sensibles (en particulier la restauration de l'habitat de caractère traditionnel par rapport aux urbanisations touristiques nouvelles).

Des actions appropriées à une gestion équilibrée de l'environnement dans le cadre d'un développement durable. Dans ce sens, les propositions du "*Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi*" présentées et acceptées au Sommet européen du 10 et 11 décembre 1993, comme les T.G.V. en Europe peu polluants et rapides et autres projets d'infrastructures, auront sans doute des effets positifs pour l'intégration euro-méditerranéenne.

Favoriser une gestion de qualité – "*un tourisme de qualité dans un espace de qualité*"

Le respect des communautés d'accueil doit être au cœur de la promotion et du marketing touristique, tout en préservant l'éthique de la concurrence et en stimulant l'activité des petites et moyennes entreprises. La gestion de la qualité passe enfin essentiellement par la mise en œuvre de politiques en faveur de l'environnement des zones touristiques autour de deux grands thèmes:

- ⇒ la lutte notamment préventive contre la pollution, les nuisances sonores et les dommages causés aux milieux aquatiques (eau douce et eau de mer) et à l'air;
- ⇒ la meilleure gestion de l'espace et des ressources naturelles et, en particulier, la conservation du patrimoine naturel des paysages, des biotopes endémiques et des écosystèmes méditerranéens.

3.2 La Déclaration méditerranéenne sur le tourisme dans le développement durable

Si "*tout a été dit sur le tourisme et l'environnement*", la conscience de l'importance des enjeux se traduit encore rarement par un passage à l'acte, sauf lorsque les deux logiques ne sont plus antagonistes, dès lors que les marchés désignent l'environnement de qualité comme l'objectif principal du tourisme et des vacances. Comment, alors, construire quelques principes stratégiques sachant que l'arsenal législatif et réglementaire de la plupart des pays méditerranéens est déjà considérable, mais qu'il est malheureusement mal appliqué? En partant de ce constat, des recommandations ont été formalisées dans la "*Déclaration méditerranéenne sur le tourisme dans le*

développement durable” qui a été adoptée par les Ministres du Tourisme des pays méditerranéens, le 23 septembre 1993, à Hyères-Les-Palmiers (France)¹⁸.

La “Déclaration méditerranéenne sur le tourisme dans le développement durable” est un premier instrument dans le sens d’une coopération méditerranéenne en faveur de l’environnement et d’un tourisme dont on inverserait les impacts négatifs à long terme sur l’espace méditerranéen, ses milieux naturels et culturels. Or, à long terme, il s’agirait surtout de rééquilibrer le tourisme méditerranéen non seulement dans le temps (lutter contre la saisonnalité) mais surtout dans l’espace (pour permettre un développement harmonieux de toutes les régions méditerranéennes).

La Déclaration a fixé une série d’objectifs importants en vue de faire face aux mutations considérables de ce secteur stratégique pour les économies méditerranéennes.

- Promouvoir les innovations technologiques et les moyens pour rationaliser et minimiser les consommations d’eau et d’énergie.
- Promouvoir les échanges et les études sur les capacités de charge (au service d’une stratégie de développement) et la gestion optimale des flux touristiques locaux.
- Développer des innovations technologiques pour minimiser, voire supprimer, les pollutions résultant du tourisme ou affectant le tourisme et en particulier développer les échanges dans ce domaine.
- Favoriser les innovations et l’apparition de technologies nouvelles dans la gestion des infrastructures d’accueil et de liaison dans le domaine de la communication et des transports publics, notamment le long des littoraux, au meilleur coût aussi bien pour les populations locales que touristique en amont et en aval des habitats et équipements touristiques qui permettent une utilisation optimale des ressources locales sans altérer l’environnement naturel (Lanquar, 1996).

Enfin, il y a lieu d’encourager les interactions et les synergies entre les activités touristiques et les autres activités économiques locales comme la pêche et l’agriculture pour dégager, par l’intermédiaire des activités touristiques, des ressources financières nouvelles contribuant à la mise en œuvre du développement durable. A cet égard, une stratégie basée sur une vision et une planification sur le long terme s’impose aujourd’hui à l’ensemble des protagonistes et des pouvoirs publics dans les pays

¹⁸. Voir le texte de la *Déclaration méditerranéenne sur le Tourisme dans le Développement Durable*, en date du 23 Septembre 1993 à Hyères-Les Palmiers.

méditerranéens. Celle-ci devrait se fixer une série d'objectifs prioritaires, dont notamment:

a) Rééquilibrer le tourisme méditerranéen

Une stratégie devrait être élaborée pour répartir fonctionnellement les espaces littoraux en un certain nombre de catégories:

- 1) les espaces sanctuaires – grands sites, parcs nationaux – pour leur valeur de symbole et d'image touristique;
- 2) les espaces protégés – réserves de biosphère, parcs régionaux et réserves naturelles – pour leur valeur de pédagogie locale, auprès des agriculteurs en particulier qui, en réaction à la crise actuelle, revendiquent un rôle plus actif dans le maintien de la qualité des espaces;
- 3) les espaces sacrifiés, abcès de fixation du développement touristique ou autre, qu'il faut contenir dans une logique stricte de rentabilité d'équilibre;
- 4) les espaces intermédiaires mal protégés, qui réclament une stratégie de développement à inventer. La méthode consisterait à réaffirmer les rôles coercitifs et incitatifs des Etats et des collectivités. En outre, l'intégration de la thématique de l'économie de l'espace dans l'action administrative devra passer par la mobilisation de l'ensemble des départements et des agences ministériels concernés et par le développement parallèle de synergies interministérielles.

b) Donner la priorité à l'environnement

Il serait nécessaire d'examiner les performances environnementales des pays de la Méditerranée en relation avec un développement harmonieux du tourisme avec les objectifs suivants:

- aider les différents pays à évaluer les progrès accomplis, tout en précisant les conditions initiales de référence, les tendances, les engagements pris, les institutions en place;
- promouvoir l'amélioration de l'environnement et un dialogue entre les pays membres sur leurs politiques, et cela grâce à un mécanisme d'examen par des pairs et à un échange d'informations réguliers sur les politiques et les pratiques adoptées par les pays étudiés;
- stimuler les efforts des gouvernements des pays membres *vis-à-vis* de leurs opinions publiques, et au-delà.

c) Contribuer au financement et à la protection de l'environnement par le tourisme

- ❖ Il faut établir des cahiers de charges pour les différents acteurs accompagnés de contrôles sévères assortis de pénalités.
- ❖ Le problème des ordures touristiques de type ménager devrait être traité à la base. Les industriels de l'agro-alimentaire devraient être encouragés à utiliser des matériaux biodégradables.
- ❖ Le degré d'épuration des eaux usées doit être amélioré au niveau tertiaire. Ce traitement permettra la réutilisation totale de l'eau pour les besoins en l'agriculture en plus de l'irrigation des terrains de golfs, des jardins d'hôtels.
- ❖ La réutilisation des eaux usées en irrigation devrait se faire selon un cahier de charges énonçant clairement la technologie adoptée. Le rejet des eaux résiduaires industrielles chargées en produits chimiques et organiques doit être interdit sans assainissement préalable afin de stopper le phénomène d'eutrophisation des eaux de mer le long des côtes méditerranéennes. Ces mesures pourraient atténuer la prolifération des méduses.
- ❖ Une lourde taxation des bateaux pollueurs qui transitent par les eaux territoriales devrait être rapidement mise en place dans le but de contrecarrer la pollution du milieu marin par les hydrocarbures.

On peut envisager la protection de l'environnement financée par le secteur privé ou mixte dans les régions touristiques, si l'on accepte le principe du péage ou celui de l'écotaxe, celui de l'*utilisateur-payeur*, avec de multiples modulations possibles. Il pourrait y avoir une responsabilité sans faute pour inciter les opérateurs touristiques à accroître les efforts de prévention tout en offrant aux entreprises qui y sont soumises un environnement juridique plus sûr, ainsi que des incitations fiscales et économiques. La première taxe stratégique est celle sur l'énergie qui doit permettre de lutter contre les émissions de gaz carbonique.

d) Renforcer la coopération méditerranéenne

Ceci en cohérence et en liaison avec les activités du Plan d'Action pour la Méditerranée ainsi que celles des programmes lancés par l'Union européenne dans le cadre de sa politique méditerranéenne renouvelée comme MEDPLUS. A long terme, cette politique de coopération sera reliée à l'Agenda 21 appliqué à la Méditerranée (MED 21) à la suite des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 1992).

Ce besoin se ressent particulièrement dans les domaines suivants:

- formation professionnelle, formation de formateurs;
- études et recherches touristiques en matière d'offre et de demande, d'évaluation des ressources durables;
- investissements et projets touristiques intégrés dans le cadre d'un développement durable et soucieux de l'environnement.

Dans la Déclaration sur le tourisme dans le développement durable, les Ministres du Tourisme des pays méditerranéens estimaient que la création d'un réseau méditerranéen de tourisme serait un instrument adéquat pour accélérer le processus de coopération dans le domaine du tourisme en mettant l'accent sur l'environnement et le développement durable.

Ce réseau serait un outil du développement et de promotion qui permettrait, entre autres, de:

- se renforcer et de briser l'isolement par l'acquisition et la circulation de l'information;
- rassembler les partenaires pour débloquer des situations et des fonds;
- mieux procéder à des transferts et échanges;
- mieux coordonner et évaluer les projets de coopération tout en ayant pour but de raccourcir et de simplifier de nombreuses démarches, en particulier auprès des bailleurs de fonds internationaux, publics ou privés, institutionnels ou non.

Ce réseau devrait permettre de:

- pondérer les distances et les cultures;
- orienter les stratégies de développement et de promotion touristique grâce à des références communes acceptées dans le domaine de l'environnement et du développement durable;
- influencer l'utilisation des différents programmes de l'Union européenne (dont le financement de projets de coopération multilatérale);
- multiplier les lieux avec des organismes comme la Banque Mondiale, le PNUD, l'OMT.

Au-delà du réseau, c'est le foisonnement d'initiatives comme le projet Neptune entre des régions comme la Corse (France) et les Baléares (Espagne), Corfou (Grèce), la Campanie (Italie), qui concrétiseront la réalité d'un tourisme de qualité dans un environnement de qualité. Le projet Neptune consiste en la création d'activités nouvelles accompagnant l'évolution de la demande du tourisme côtier et en particulier un plan de formation pour permettre la reconversion ou l'adaptation des stations balnéaires de la

Méditerranée, la définition de nouveaux profils professionnels pour accompagner l'adaptation et l'évolution nécessaires.

Par ailleurs, dans le projet de Charte du tourisme méditerranéen préparé dès la fin de 1994, il est proposé aux Etats de reconnaître que la vitalité de l'avenir du tourisme méditerranéen est basée sur son identité propre, une approche planifiée et tournée vers l'environnement et une coopération renforcée dans le cadre du développement durable du Bassin tout entier et de ses populations (Abitbol, 1996).

L'identité méditerranéenne doit être protégée, avantagée et encouragée, car elle rassemble tous les Etats méditerranéens et les distingue des autres destinations touristiques dans le monde. Une collaboration étroite assurera l'effort collectif et coordonné. Les interrelations entre le tourisme et les autres secteurs économiques et sociaux devraient faciliter l'approche intégrée d'un développement planifié. Les Etats méditerranéens doivent s'assurer que les activités touristiques n'ébranlent pas la qualité de l'environnement naturel et culturel par des actions autres que positives sur les ressources historiques, les développements touristiques côtiers, l'environnement rural, la qualité des eaux de baignade, les villes historiques, les infrastructures, les communautés locales.

De plus, un tourisme harmonieux dans le cadre d'un développement durable ne peut être réalisé que par un fort partenariat entre les pouvoirs locaux, les gouvernements et le secteur privé. Ces initiatives, comme celles des Etats et des collectivités territoriales, pourraient être encadrées dans la Charte du tourisme méditerranéen, texte plus formel et solennel qui définirait les grands principes des relations du tourisme méditerranéen avec son environnement naturel et humain.

Au vu de ce survol des différents mécanismes et instruments d'action engagés en Méditerranée, il s'avère que la stratégie méditerranéenne s'est fixée depuis le départ le rôle de catalyseur pour amener les décideurs et l'ensemble des acteurs de la société civile à se prononcer et à agir au plus vite, pour la mise en place de stratégies nationales, sectorielles et locales, de plans d'action, de partenariats entre pays, collectivités et entreprises et pour le renforcement de la coopération et de la solidarité Nord/Sud à l'échelle de l'espace euro-méditerranéen dans son ensemble.

Troisième Partie – Prospective de la Méditerranée et de l'espace euro-méditerranéen

Pour une géopolitique méditerranéenne de développement durable

Ainsi, l'espace méditerranéen apparaît comme «un espace problématique» majeur de la planète d'aujourd'hui et demain, un espace paradoxal, au sein duquel des forces se composent et se décomposent sans cesse. A l'échelle de la problématique méditerranéenne, la question est de savoir comment, tout à la fois préserver l'écosystème méditerranéen, répondre aux besoins d'une population à faible croissance sur la rive Nord, mais dont le niveau de vie n'est toujours pas compatible avec le maintien du capital "*nature*", et à forte croissance sur la rive Sud et Est, et qui aspire à une rapide amélioration de son niveau de vie.

L'analyse développée repose sur l'hypothèse qu'il existe une contradiction latente ou explicite entre deux tendances lourdes au niveau de l'espace méditerranéen. D'un côté, l'espace méditerranéen ou encore le bassin méditerranéen, représente une unité relativement forte en terme d'écosystème global, notamment en ce qui concerne le climat, le milieu marin, la géographie physique. Ces facteurs géographiques communs sont doublés par ce que nous pourrions appeler «une méditerranéité culturelle et sociale affirmée», elle même à la base de nombreuses expressions identitaires concrètes entre les peuples méditerranéens. D'un autre côté, l'espace méditerranéen est composé d'une série de sous-ensembles spatiaux et territoriaux différenciés, appartenant chacun à des ensembles continentaux plus vastes qui les enveloppent (Europe du Sud, Afrique du Nord et Asie Mineure)¹⁹.

Ainsi, nous avons affaire avec un double tropisme, l'un allant dans le sens de la cohésion de l'écosystème méditerranéen et de son expansion unitaire intégrée dans sa forme sociale, humaine et culturelle, l'autre allant dans le sens d'une dépendance *vis-à-vis* des mécanismes socio-économiques et politiques puissants, mais extérieurs et exogènes. Ces mécanismes socio-politiques extérieurs sont parfois sources de clivages, d'oppositions et d'antagonismes profonds par rapport à l'espace méditerranéen. C'est ainsi que la Méditerranée devient le plus souvent le lieu où se cristallise une série de phénomènes complexes d'attraction/répulsion, de cohésion/segmentation, cultivant les tendances dualistes et contradictoires: espace de rencontre, espace frontière, espace de continuité et espace de rupture. Dire dans quel sens iront les tendances et les fractures perceptibles à l'heure actuelle n'est pas forcément évident, compte tenu des nouveaux bouleversements géopolitiques et géo-économiques de ce début du siècle. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que sur le plan de l'économie, le poids de l'espace méridional méditerranéen dans le commerce avec l'Union européenne, a

¹⁹. Voir les travaux du III^e Congrès International Environnement et Identité en Méditerranée, "Pour une Méditerranée durable", Tunis - Hammamet 10-13 décembre 2003.

tendance à décroître avec le temps, mettant en évidence «une déconnexion euro-méditerranéenne grave» (Regnault, 1996).

Certes, depuis la Conférence de Barcelone en novembre 1995 de grands pas ont été franchis en vue de jeter les bases d'un projet ambitieux susceptible d'ouvrir les portes de la Méditerranée du XXI^{ème} siècle. Néanmoins, une question se pose: le processus euro-méditerranéen de Barcelone est-il à la mesure des défis et de l'ampleur des problèmes posés dans le bassin méditerranéen? La question mérite d'être posée, compte tenu de l'importance et de l'urgence des défis auxquels est confrontée la Méditerranée aujourd'hui et demain.

Ces défis sont bien connus et relèvent à la fois des domaines politique, économique, culturel et écologique. Car, s'il est une chose qui frappe tout observateur de la réalité méditerranéenne, c'est bien le fait qu'elle constitue le lieu d'un des clivages essentiels de notre époque et probablement le plus significatif: celui qui sépare le Nord et le Sud de notre planète, c'est à dire les pays développés et nantis et ceux en voie de développement et parfois d'appauvrissement (Hadhri, 2004).

1. La Méditerranée: une zone de fracture économique persistante Nord/Sud

Longue zone de contact entre le monde industrialisé et les économies en développement, le bassin méditerranéen reflète de profonds écarts Nord/Sud qui entraînent des déséquilibres sur les plans économique, financier, démographique et technologique, disparités dont l'élargissement croissant peut être générateur de graves dangers pour la stabilité et le bien-être dans toute la Méditerranée.

Autant dire que la Méditerranée de demain ne pourra se construire que dans le cadre d'une stratégie de gestion partenariale des problèmes complexes du bassin et en acceptant de faire face aux défis, et d'assumer pleinement les contradictions et les enjeux décisifs de cette région, à savoir:

- les défis de la sécurité et de la stabilité politique au niveau de l'espace méditerranéen;
- les défis de la croissance économique par le co-développement et le partenariat entre le Nord et le Sud;
- les défis de la stabilisation de la croissance démographique et la gestion des mouvements migratoires;
- la maîtrise des risques écologiques et l'amélioration de l'environnement.

1.1 La Méditerranée à l'horizon 2025: les scénarios de la fracture Nord/Sud

La Méditerranée demeurera une zone de fractures économique Nord/Sud. L'examen comparé des PIB de 1985-2000 révèle que seuls les trois petits pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004, à savoir Malte, Chypre et la Slovénie, se sont franchement rapprochés de la moyenne des autres pays méditerranéens de l'Union européenne. Les autres pays arabo-méditerranéens ont enregistré une croissance économique non négligeable sur la période 1973-1985, mais qui a fléchi entre 1985-2000 (sauf pour la Tunisie et la Turquie). Cependant, compte tenu de la forte croissance démographique, ce taux de croissance a été insuffisant pour combler les écarts avec les pays UE-Med. De plus, les PSEM souffrent de plusieurs faiblesses économiques structurelles, en dépit de l'assainissement des finances publiques et des équilibres budgétaires (Benoit, 2004).

L'endettement, la faible diversification de l'économie, la faible attractivité aux IDE rendent le pari du libre échange difficile et risqué. Ces faiblesses structurelles réduisent les marges de manoeuvre pour les pays du Sud et de l'Est méditerranéen et font apparaître la précarité et la fragilité de leurs économies caractérisées par la prépondérance des secteurs à faible intensité technologique. Leurs taux de croissance seront insuffisants pour combler les écarts de revenus entre les deux rives, compte tenu de la croissance démographique prévisible. Une dynamique de convergence supposerait en effet le passage des PSEM à des taux annuels de l'ordre d'au moins 6 à 7%.

A cet égard, les Rapports du PNUD sur le développement humain dans les pays arabes (2002 et 2003) ont mis en évidence l'immense tâche qui reste à accomplir pour infléchir la rigidité des systèmes politiques de la région et la nécessité impérieuse de promouvoir une gouvernance démocratique pour les générations actuelles et futures²⁰.

Face à l'avènement de la mondialisation des marchés et des économies, face au choc de l'ouverture et du libre échange, consécutif notamment à la fin des Accords Multifibres à partir de janvier 2005, et leurs conséquences prévisibles pour des secteurs comme le textile-habillement, plus que jamais les PSEM font face à de grands défis. Globalement, les PSEM, malgré des performances non négligeables, n'ont pas réussi à décoller économiquement à

²⁰. *Rapport des Nations Unies sur le développement humain dans le Monde Arabe*, 2002 et 2003.

l'instar de nombreux pays asiatiques au même stade de transition démographique.

Selon le Rapport du PAM (Athènes, 2005) les taux de croissance économique de la région d'ici 2025 sont particulièrement incertains. La Méditerranée au niveau de sa rive Sud et Est semble en effet à la croisée des chemins: soit elle réussit à décoller économiquement à l'instar de nombreux pays de l'Asie, soit, au contraire, elle s'engagera dans un déclin et un décalage accentué avec la rive Nord. Cela dépendra beaucoup de la réussite ou non des réformes internes dans ces pays, de la stabilité politique au Proche Orient et surtout du renforcement structurel du partenariat Nord/Sud et Sud/Sud.

L'émergence au cours de la prochaine décennie d'un grand pôle méditerranéen constitue-t-elle une donnée avec laquelle on pourra compter? Autrement dit, est-il réaliste de voir se développer un "système euro-méditerranéen" à l'instar du système Nord-américain (Etats-Unis-Canada-Mexique) dans lequel l'Europe unie jouerait un rôle de partenaire dynamique de la Méditerranée du Sud?

Il est clair que la réponse à une telle question ne peut être le fait des seuls pays de la rive Nord mais, bien au contraire, suppose la formulation par l'ensemble des partenaires de la région d'une série de réponses appropriées aux multiples défis auxquels est confrontée la Méditerranée. Dans cet esprit, toute problématique méditerranéenne, entendue comme le lieu de formulation des préoccupations des peuples de la région, doit se structurer autour de ces impératifs essentiels de co-développement industriel et de transfert de technologie et de développement durable.

A cet égard, le précédent du Sud-Est asiatique est à méditer. Tout à la fois par son ampleur et sa rapidité, ce phénomène d'industrialisation en cascade et de développement socio-économique global au cours des trente dernières années mérite largement que l'on se penche sur les conditions de son déclenchement en Asie du Sud-Est et surtout de son élargissement à l'ensemble méditerranéen. Ces pays n'ont cessé, en effet, d'accumuler les performances économiques dans le domaine de la croissance et la production, une croissance économique de l'ordre de 10% par an, une politique active d'exportation et de conquête de marchés, une stratégie d'industrialisation accélérée: telles sont les recettes qui expliquent la réussite de ce modèle de développement asiatique. Aujourd'hui, la voie à suivre pour les pays du Sud arabo-méditerranéen d'une manière générale est celle des pays du Sud-Est asiatique.

1.2 Environnement et développement durable à l'horizon 2025: vers des pressions croissantes

S'il est vrai que depuis une trentaine d'années, plus exactement depuis la Conférence de Stockholm en 1972 jusqu'au Sommet Mondial de Johannesburg en août 2002, en passant par le Sommet de la terre à Rio Janeiro en 1992, une véritable prise de conscience planétaire a émergée quant à la gravité des problèmes écologiques pour la survie de la planète terre. S'il est vrai qu'au niveau de la Méditerranée, toute une série d'initiatives, de programmes d'actions ont été décidées à différents niveaux (PAM, Convention de Barcelone sur l'Environnement 1975, Charte de Nicosie 1991, Déclaration de Chios sur la protection des écosystèmes méditerranéens), sans oublier toute la panoplie de mesures et de projets engagés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, dont notamment le SMAP (Programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement). S'il est vrai qu'un nombre impressionnant d'ONG et de réseaux associatifs ont joué un rôle très actif en matière de sensibilisation, de réflexion et d'actions sur les problèmes de l'environnement, il n'en reste pas moins que les processus de dégradation écologiques se sont aggravés en Méditerranée et dans le monde au cours des dernières décennies et que "la diplomatie écologique" à laquelle nous avons assisté s'est avérée une diplomatie déclaratoire, donc peu efficace pour enrayer ces processus de dégradation de l'environnement.

Toutes les prévisions et les estimations laissent prévoir une forte poussée des pressions sur l'environnement méditerranéen au cours des années à venir et jusqu'à l'horizon 2025.

- Un surcroît d'une centaine de millions au niveau de la population méditerranéenne.
- Un exode rural qui se répercutera sur les villes méditerranéennes, lesquelles gagneront quelques 104 millions d'habitants, dont 98 millions au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Le taux d'urbanisation moyen passera ainsi de 64% en 2000 à 72% en 2025.
- Une production d'acier dans les PSEM qui passerait de 21 millions de tonnes en 2000 à 50 millions en 2025 en même temps qu'une production du ciment qui augmenterait de 150%.
- La région méditerranéenne verra augmenter le nombre de touristes internationaux de quelques 180 millions par an.
- 220 millions de tonnes supplémentaires de déchets ménagers.

- Dans les PSEM, on enregistrera une demande en eau supplémentaire de l'ordre de 25%, ce qui va nécessiter la construction d'une centaine de barrages dans tous les pays méditerranéens en plus d'une croissance de surfaces irriguées de 6 millions d'hectares.
- Une véritable explosion des transports terrestres, aériens et maritime avec notamment une augmentation du trafic des voyageurs de 100%, de 270% du trafic maritime et de 90% du trafic aérien. Il est prévu également dans ce contexte marqué par une explosion des transports que la voiture comme moyen de déplacements urbains occupera une position privilégiée, notamment au Sud et à l'Est de la Méditerranée²¹.

En d'autres mots, l'ensemble de ces prévisions confirment si besoin est la gravité des défis environnementaux en Méditerranée, si bien que, pour de nombreux spécialistes, la rupture de l'équilibre méditerranéen, en l'absence de stratégies appropriées, est devenue non seulement une hypothèse plausible et envisageable à plus long terme, mais quasiment certaine. D'aucuns, n'hésitent même plus à annoncer que la Méditerranée risque de devenir "*une nouvelle mer morte du XXI^{ème} siècle*"!!

2. La nouvelle politique de voisinage: quelles perspectives pour le développement durable?

L'objectif de tous les pays du bassin de la Méditerranée d'orienter le développement vers des modèles plus durables devrait se traduire en processus partenariaux et en projets stratégiques concrets en mesure de valoriser les opportunités offertes par les nouveaux instruments et les programmes de coopération en faveur du développement durable. A ce propos, la politique européenne de la proximité offre aux autorités sub-étatiques et aux différents partenaires territoriaux un cadre de référence et d'action important et novateur²².

2.1 La Nouvelle Politique de Voisinage, un nouvel instrument de proximité et de partenariat

L'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux pays membres, formalisé en mai 2004, a profondément changé la géographie de l'Europe et a

²¹. Projet de Rapport PAM/PNUE (2005), *Stratégie méditerranéenne de développement durable*, Athènes. Voir aussi J.L. Reiffers (sous la direction de) (1997), *La Méditerranée aux portes de l'an 2000*, Ed. Economica, Paris.

²². CeSPI (2004), "Partenariat territoriaux pour l'environnement: Le développement durable dans l'aire méditerranéenne", *Concept Paper*, octobre, 35 pp.

remodelé les relations avec les pays du bassin méditerranéen, en créant un nouveau déséquilibre géo-stratégique Nord/Sud en Méditerranée. La nouveauté substantielle qui a modelé la politique de proximité est donc la reconnaissance de la forte interdépendance entre l'Union européenne et les pays voisins, dont dérive la tentative déclarée de la nouvelle politique de dépasser une distinction nette entre politique intérieure et extérieure, offrant à des pays dont on ne prévoit pas à moyenne échéance l'adhésion des avantages et des opportunités réservés jusqu'à maintenant aux membres de l'Union.

Le 12 mai 2004, la Commission a adopté un document stratégique dans lequel elle précise les contours de la politique de voisinage. Les pays auxquels s'adresse la politique de voisinage sont, en Europe, la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, auxquels se sont ajoutés les pays du Caucase, à savoir: l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie. Dans l'aire méditerranéenne, il s'agit de l'ensemble des pays arabes impliqués dans le partenariat euro-méditerranéen, sauf la Turquie (en phase de pré-adhésion).

La question est de savoir si cette nouvelle politique de voisinage ouvre de réelles perspectives pour le développement durable susceptibles d'infléchir les tendances lourdes dans le sens de la fracture en Méditerranée, telles que décrites plus haut. Examinons les éléments de base de cette nouvelle politique de proximité.

La récente proposition de la Commission européenne pour atteindre les objectifs de la politique de proximité consiste à définir une série de plans d'action et de principes généraux tels que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, les principes d'économie de marché et de développement durable. Surtout, la Commission européenne se propose de réorganiser radicalement l'assistance extérieure de l'Union européenne dans le cadre du Nouvel Instrument de Proximité et de Partenariat (*European Neighbourhood and Partnership Instrument, ENPI*) comme un des nouveaux mécanismes qui remplacera, à partir de 2007, les programmes MEDA et TACIS ainsi que d'autres initiatives.

2.2 Environnement et coopération transfrontalière

Ce nouvel instrument de proximité et de partenariat aura deux objectifs principaux: d'une part de promouvoir l'intégration économique et d'approfondir la coopération politique entre l'Union européenne et les pays partenaires; d'autre part, d'affronter les défis et les opportunités spécifiques qui dérivent de la proximité géographique de l'Union et de ses voisins. Outre la coopération dans la lutte contre la pauvreté, l'ENPI comprendra des

mesures pour l'intégration progressive dans le marché intérieur de l'Union européenne, la convergence normative et le renforcement institutionnel. Cette convergence normative devrait en particulier porter sur des politiques concernant l'environnement et le développement durable, en promouvant une collaboration étroite entre les territoires et les pays qui partagent des défis semblables sur l'environnement et des ressources naturelles communes²³.

A ce propos, le nouvel instrument accorde plus d'importance au rôle de la coopération trans-frontalière entre les autorités sub-étatiques et prévoit de financer des programmes communs unissant régions et institutions locales des Etats membres et des pays partenaires, avec l'utilisation de mécanismes analogues aux Fonds structurels, comme la programmation pluriannuelle, le partenariat et le co-financement. La proposition de règlement par l'ENPI en définit avec précision les caractéristiques, les sujets et les territoires éligibles situés le long des frontières terrestres et maritimes, ainsi que les ressources disponibles qui seront de l'ordre de 15 milliards d'euros pour la période 2007-2013²⁴.

Bref, les principaux objectifs de la politique de voisinage et les modalités de mise en oeuvre prévues, impliquant ainsi le rôle des régions et des sujets sub-étatiques en général, tant à l'intérieur de l'Union européenne que dans les pays méditerranéens, ouvriraient peut être de meilleures perspectives pour un développement durable plus efficace à l'échelle de l'espace méditerranéen lui-même.

3. Conclusions

Cette étude nous a permis d'apporter quelques éléments du diagnostic de la santé environnemental de la Méditerranée. Elle nous a surtout apporté quelques éclairages sur le chemin parcouru en 30 ans d'actions multiformes et de coopération multidimensionnelle entre les pays riverains de la Méditerranée pour remédier à la situation écologique inquiétante de la «*mare nostrum*».

A en croire la prospective par extrapolation des données disponibles en Méditerranée, nombreux parmi les spécialistes et les observateurs avertis sont conduits à envisager des scénarios peu optimistes pour ne pas dire catastrophiques pour le XXI^{ème} siècle. Certains scénarios disponibles accréditent malheureusement ces hypothèses d'avenir à commencer par ceux

²³. *Ibidem*, p. 6.

²⁴. *Ibidem*, pp. 7-8.

de la Banque Mondiale, celui de la DATAR française²⁵, enfin, celui du Plan Bleu. Ces scénarios sont fondés sur l'extrapolation exponentielle de l'ensemble des données disponibles dans les différents domaines démographiques, économiques, sociaux et écologiques. A croire ces scénarios du Plan Bleu, la Méditerranée est en passe de devenir l'endroit le moins fréquentable de la planète à l'horizon 2025²⁶.

En miroir d'un scénario positif d'intégration euro-méditerranéenne, de tels scénarios de crise sont ceux de la fragmentation et de la dissociation: fragmentation des sociétés et échec de la structuration méditerranéenne (rives Sud et Est, notamment). En réalité, le pire n'est jamais sûr, comme le dit l'adage, et l'intérêt de tels scénarios catastrophes pour la Méditerranée c'est de bien montrer les problèmes et, partant de là, de dégager les voies pour les résoudre. De fait, c'est à la lutte contre ces scénarios qu'ont cherché à s'attaquer l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens dans le cadre du processus de Barcelone. Il s'agit donc de travailler à partir de l'*acquis* de Barcelone en globalisant la notion de paix et de sécurité, de développement durable et de dialogue culturel transméditerranéen.

En effet, au vu de l'étendue des problèmes posés, toute approche en matière de paix et de sécurité ne peut être envisagée que globalement en Méditerranée. Une partie des crises ou conflits susceptibles de survenir au XXI^{ème} siècle en Méditerranée pourront provenir non pas de la dégradation des rapports politiques ou inter-étatiques, mais plutôt des phénomènes économiques et écologiques, tels que les problèmes de sécurité énergétique, ou les scénarios de guerres de l'eau au Moyen Orient etc... (Vaulx, 1997).

Des lors, et compte tenu des données analysées plus haut, la question lancinante demeure bien évidemment: quel changement pour la géopolitique de tout le bassin méditerranéen? La réponse est que l'histoire n'est pas encore terminée et le nouvel ordre euro-méditerranéen est loin d'être encore parachevée. Rien n'empêche cependant de proposer des visions prospectives porteuses de paix et de développement durable en Méditerranée et d'oeuvrer à leur réalisation, même si le chemin est encore long et plein d'imprévu. C'est bien là la finalité de cette étude.

Références

²⁵. F. Ascher, L. Brams *et al.* (1992), *Les territoires du futur*, Datar, Ed. de l'Aube, Paris.

²⁶. R. Leray (1998), "L'eau en Méditerranée, Point de départ d'une nouvelle géopolitique", in *L'Annuaire de la Méditerranée 1997*, publication du GERM/Publisud, Paris, pp. 90-111. Voir aussi, "The Security of Arab Waters" in VIIIth International Colloquium of The Euro-Arab Center for Studies, Cairo, February 21-23, 2000.

- Abitbol A. (1996), "Tourisme et Développement durable en Méditerranée", in Hadhri M. *Actes de la Première Rencontre Internationale de Dialogue Culturel Nord/Sud*, Tozeur.
- Ascher F., Brams L. *et al.* (1992), *Les territoires du futur*, Datar. Ed. de l'Aube, Paris.
- Benoit G. (2004), "Environnement et Développement durable en Méditerranée: Evolutions récentes et prospective à 2025", *Rapport du Plan Bleu*, Sophia Antipolis, pp. 4-5.
- Bistolfi R. (1995), *Euro-Méditerranée, Une région à construire*, Ed. Publisud, Paris.
- Braudel F. (1996), *Autour de la Méditerranée*, Ed. de Fallois.
- CeSPI (2004), "Partenariat territoriaux pour l'environnement: Le développement durable dans l'aire méditerranéenne", *Concept Paper*, octobre, 35 pp.
- Commission Brundtland (1987), *Notre avenir commun*, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.
- Commission européenne (1995), *Evolution prospective des régions de la Méditerranée*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
- Commission européenne (1999), *Programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement (SMAP)*, Bruxelles.
- Commission européenne (2002), *Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*, Office des publications des Communautés européennes, Luxembourg.
- Daguzan J.F. (1993), *La Méditerranée inquiète*, Dirigée par Gizard, Datar. Ed. De l'Aube.
- Flory M. (1994), *La Méditerranée, Un espace de coopération*, Ed. Economica, Paris.
- Gizard X. (dirigé par) (1993), *La Méditerranée inquiète*, Ed. de l'Aube.
- Grenon M. et Batisse M. (1988), *Le Plan Bleu. Avenirs du Bassin méditerranéen*, Ed. Economica, Paris.
- Hadhri M. (1994), "Les Oasis du Maghreb, Patrimoine commun de l'Humanité", Etude du CETIMA, Tunis.
- Hadhri M. (1997), *Dialogue de Civilisations en Méditerranée*, Ed. L'Or du Temps, Tunis.
- Hadhri M. (2000), "Politiques méditerranéennes de l'Environnement, de l'Energie et de la Technologie", Séminaires et Cours au Centre d'Excellence Jean Monnet de l'Université de Catania, mars.
- Hadhri M. (2004), *La Méditerranée et le Monde arabo-méditerranéen aux portes du XXI^{ème} siècle*, Ed. CPU, Tunis, 230 pp.
- Hadhri M. (2005), "Développement durable", in *Encyclopédie Ekopédia*.
- Janvry A. Sadoulet E. et Thorbecke E. (1993), Introduction to State, Market, and Civil Organizations: New Theories, New Practices, and Their Implications for Rural Development, *World Development*, Vol. 21, No. 4, April.
- Kerdoun A. (1995), "La Charte Maghrébine pour l'environnement et le développement durable", *Annuaire de l'Afrique du Nord*.
- Lanquar R. (1996), *Tourisme et environnement en Méditerranée: enjeux et prospective*, Les fascicules du Plan Bleu, Ed. Economica, Paris.

- Leray R. (1998), "L'eau en Méditerranée, Point de départ d'une nouvelle géopolitique", in *L'Annuaire de la Méditerranée 1997*, Publication du GERM/Publisud, Paris, pp. 90-111.
- Melasuo T. (2000), "Some Environmental Perspective on the Mediterranean", *Occasional Papers*, No. 82, TAPRI.
- Nacéri M. (1994), "Maghreb, Cités en péril", in *Vivre Autrement*, No. Octobre, 12 pp.
- PAM/PNUÉ (2005), *Stratégie méditerranéenne de développement durable*, Projet de Rapport, Athènes.
- Plan Bleu/UNEP (1995), *Analyse systémique et prospective pour le développement durable en Méditerranée*, Athènes, 35 pp.
- Rapport des Nations Unies sur le développement humain dans le Monde Arabe, 2002 et 2003.
- Reiffers J.L. (sous la direction de) (1997), *La Méditerranée aux portes de l'an 2000*, Ed. Economica, Paris.
- Serge A. et Bouendi A. (1992), "Sauver la mer, la terre et le ciel", in Balta P., *La Méditerranée réinventée*, Ed. La Découverte/Fondation René Seydoux, Paris.
- Spataro A. (1992), "L'environnement méditerranéen, Un enjeu d'avenir", in Travaux du Symposium International de Tunis "Méditerranée, Quel avenir?", Tunis, 4-5 Novembre.
- Travaux de la Conférence du Caire des ONG Méditerranéennes (1992), *Les ONG et la Méditerranée*, Publication du Bureau Européen de l'Environnement.
- Vaulx M. (1997), "Vers une guerre de l'eau en Méditerranée au XXI^{ème} siècle", in *L'Annuaire de la Méditerranée 1997*, Publication du GERM/Publisud, Paris, pp. 112-120.